APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LE GUIDE

DES

Zélateurs ET DES Zélatrices

DU CŒUR DE JÉSUS

381ème mille

MONTRÉAL
BUREAUX DU MESSAGER CANADIEN
1075 RUE RACHEL

1913

No 6 10m-12-13

BUREAUX DU MESSAGER CANADIEN, MONTRÉAL

EXTRAIT DU CATALOGUE

POUR LES ANNÉES 1914 ET 1915

2 (50).—*Manuel de l'Apostolat de la Prière;* édition canadienne, 156 pages in-8. Ce manuel devrait être entre les mains de tous les Directeurs de l'Apostolat. Dans tout centre bien organisé, le Bureau du Conseil devrait aussi avoir son *Manuel de l'Apostolat.* C'est la principale source de renseignements officiels sur l'œuvre où les zélateurs ont souvent à puiser. Prix, relié: 20 c.; broché: $1.00 la douz.; 10 c. l'unité.

6 (54). — *Guide des Zélateurs et des Zélatrices* du Cœur de JÉSUS; 5ième édition, avec un choix de prières; relié: 10 c.; broché: 50 c. la douz.; 5 c. l'unité.

110 (84). — *Le petit Office de l'Immaculée Conception.* Textes latins et français: 15 c. la douz; 2 c. l'unité.

150. — *Décret de la S. Congrég. du Concile* sur *la Communion quotidienne.* 8 pages, petit format: 50 c. le cent; 10 c. les 15. (Ang., 151.)

152. — *Petit entretien sur la Communion quotidienne:* LE SACRÉ CŒUR ET LE FIDELE; suivi de la PRIÈRE DE PIE X pour propager la pratique de la Communion quotidienne.—8. pages, petit format: 50 c. le cent; 10 c. les 15. (Ang., 153.)

(F1075 2

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LE GUIDE

DES

Zélateurs ET DES Zélatrices

DU CŒUR DE JÉSUS

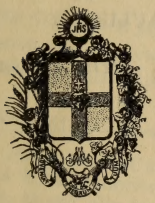

38ième mille

MONTRÉAL
BUREAUX DU MESSAGER CANADIEN
1075 RUE RACHEL

1913

LP
F5012
1913
A645

Imprimatur:

† PAULUS,

Arch. Marianopolitanus.

CONSÉCRATION DES FAMILLES

AU

DIVIN CŒUR DE JÉSUS

SOUS LES AUSPICES

DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE.

Avant-propos.

Le 17 juin 1689, JÉSUS-CHRIST par le ministère de la B. Marguerite-Marie conviait la France, et par elle tous les États, à se consacrer *officiellement* à son divin Cœur. Cet appel fut sans écho. Cent ans après, jour pour jour (17 juin 1789), l'ère des révolutions commençait.— Pour clore

cette ère si funeste aux nations, la France et tous les États devraient enfin répondre aux désirs de JÉSUS-CHRIST. Mais s'il ne nous est pas encore permis d'espérer cette consécration des États, ne pouvons-nous pas du moins la réaliser au sein des *familles chrétiennes?* Établir là le *règne social* du Sacré-Cœur, c'est préparer, c'est inaugurer son triomphe dans les États.— Pour atteindre un but si noble et si beau, nous proposons à toutes les familles la présente consécration.

Acte de Consécration.

Divin Cœur de JÉSUS, nous voici prosternés devant votre sainte image, dans les sentiments de la reconnaissance la plus vive pour tous vos bienfaits et de l'amour le plus ardent pour votre ineffable bonté.

Afin de répondre à votre appel du 17 juin 1689, afin de hâter dans notre patrie le *règne social* de votre Cœur adorable, ô JÉSUS, nous vous consacrons, sous les auspices du Cœur immaculé de MARIE et sous le patronage de saint JOSEPH, notre famille tout entière. Que notre foyer, comme celui de Nazareth, soit le séjour inviolable de l'honneur, de la foi, de la charité, du travail, de la prière, de l'ordre et de la paix domestique. Soyez-y vous-même la règle souveraine de toute notre

conduite et le vigilant protecteur de tous nos intérêts.

Nous vous consacrons, aimable JÉSUS, toutes les épreuves, toutes les joies, tous les événements de notre vie de famille, et nous vous supplions de répandre vos meilleures bénédictions sur tous ses membres absents et présents, vivants et décédés. Nous les confions pour toujours à la garde de votre divin Cœur ; et, si quelqu'un parmi eux a jamais eu le malheur de contrister votre saint amour, nous faisons amende honorable pour son péché. Au nom de votre Cœur sacré, ô JÉSUS, acceptez notre réparation et faites-lui miséricorde.

Nous vous prions aussi pour toutes les familles de l'univers : protégez le berceau des nouveaux-nés, l'école des adolescents, la vocation des jeunes gens ; soyez la force des infirmes, le soutien des vieillards, l'appui des veuves, le père des orphelins ; veillez vous-même dans chaque demeure au chevet des malades et des agonisants.

Mais, ô JÉSUS, océan de miséricorde et d'amour, nous vous supplions surtout de nous secourir au moment de la mort ; unissez-nous alors plus étroitement que jamais à votre divin Cœur et au Cœur immaculé de votre auguste Mère ; devenez notre asile, notre refuge, notre lit de repos : et, après nous être tour à tour endormis sur votre sein béni, ô JÉSUS, que

chacun de nous en paradis retrouve sa famille toute entière dans votre Cœur sacré. Ainsi soit-il.

Observations.

1° Cette consécration, les familles peuvent l'effectuer en tout temps, soit *en commun* dans l'église paroissiale, soit *en particulier* dans leur propre maison ;

2° En souvenir de sa consécration, chaque famille pourra se procurer aux bureaux du MESSAGER à Montréal, à très bas prix, une BELLE IMAGE en chromo. Cette image, encadrée et religieusement conservée dans chaque maison, perpétuerait le souvenir de la consécration de la famille.

Puisse cette *consécration des familles* s'étendre à tous les foyers chrétiens et devenir populaire. La famille du pauvre et la famille du riche y trouveront appui, consolation et faveurs des divins Cœurs de JÉSUS et de MARIE. Mais les *mères* surtout ne sauraient redire trop souvent, au nom de leur famille, une consécration qui sauvegarde si puissamment les intérêts de leurs enfants bien-aimés.

Vu et approuvé :

† EDUARDUS CAR., *Arch. Marianop.*

Se trouve aux bureaux du MESSAGER CANADIEN, Montréal.— 20 cts le 100, 5 cts les 15.

LE GUIDE

DES ZÉLATEURS ET DES ZÉLATRICES

DU CŒUR DE JÉSUS

AVANT-PROPOS

L'Apostolat du Sacré Coeur

Outre l'*Apostolat de la Prière*, dont les Associés s'efforcent d'unir leurs prières aux prières du Cœur de JÉSUS, pour en obtenir la conversion des pécheurs et le triomphe de la sainte Église, il y a encore l'*Apostolat du Sacré Cœur* dont les membres se dévouent à l'exercice du zèle par l'*action:* on les appelle les *Zélateurs et les Zélatrices du Cœur de* JÉSUS.

Grâce à Dieu, nous comptons un grand nombre de ces apôtres du Sacré Cœur au sein de notre sainte Ligue. A peine connaissent-elles cette magnifique croisade, qui répond si bien à leurs aspirations les plus intimes, que ces âmes généreuses l'embrassent avec un dévouement qui peut seul expliquer la diffusion rapide de notre Œuvre dans toutes les parties de l'univers.

Les Zélateurs et les Zélatrices du Cœur de JÉSUS forment donc dans l'Apostolat de la Prière un bataillon d'élite, armé de toutes pièces, et animé de l'unique ambition de réaliser pleinement les désirs du Cœur de leur Dieu.

Tel est l'*Apostolat du Sacré Cœur.* Il n'est pas une Œuvre distincte: c'est le complet épanouissement de

la pensée qui a donné naissance à l'Apostolat de la Prière; c'est, au sein de cette grande Association, l'union plus intime des âmes qui veulent se donner tout entières au Cœur de JÉSUS, et pratiquer avec toute la perfection possible la dévotion à ce divin Cœur.

Les Zélateurs et les Zélatrices du Cœur de JÉSUS trouveront dans ce Guide:

1° Une *Notice* sur l'Apostolat de la Prière. Ils devront la lire et la relire avec soin, afin de se bien pénétrer de l'esprit, du but, des moyens et de l'excellence de l'Œuvre qu'ils ont mission de propager;

2° Tous les renseignements désirables sur la manière d'organiser et de propager l'Apostolat, sur les privilèges dont ils jouissent et les indulgences spéciales qu'ils peuvent gagner;

3° Le *Règlement* qui leur est proposé pour leur sanctification personnelle et qu'ils doivent s'efforcer de mettre en pratique;

4° Le *Petit Office du Sacré Cœur* et quelques autres pratiques de piété.

Veuille le divin Cœur bénir ce petit travail et faire surgir, par son entremise, des légions de dignes propagateurs de la croisade qui porte son nom et qui a pour but de promouvoir ses intérêts et de propager sa sainte dévotion!

J. B. N.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE!

NOTICE SUR
L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

La grande question du salut des âmes

---

1. — QUE D'ÂMES SE PERDENT!

Quel effrayant problème que celui de la perte d'un si grand nombre d'âmes et du petit nombre des élus!

Plus de mille millions d'hommes vivent encore dans les ténèbres de l'idolâtrie et de l'infidélité! Des millions d'âmes sont encore détenues au sein du schisme et de l'hérésie! Et parmi les deux cent cinquante millions de catholiques, combien vivent et meurent dans le péché mortel!

2. — EST-CE LA FAUTE DE DIEU OU DE JÉSUS-CHRIST ?

Qui accuserons-nous de ce triste état de choses ?

Dieu ? Non, certes; le Dieu de miséricorde qui a fait les hommes à son image, les a créés pour qu'ils soient

heureux et il leur donne à tous, les moyens de parvenir au bonheur éternel. «Dieu, dit saint Paul, veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.» (Rom. XI, 34.) Un père tendre et aimant ne voudrait pas le salut de ses enfants ? Dieu ne voudrait pas sauver le monde, lui qui l'a aimé jusqu'à lui sacrifier son Fils unique ?

Accuserons-nous JÉSUS-CHRIST venu du ciel pour l'amour de nous ? JÉSUS, qui s'est livré et a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le rachat de tous ? JÉSUS enfin qui a laissé aux hommes son corps en nourriture, son sang en breuvage et qui s'est fait, dans la sainte Eucharistie, le compagnon, le soutien et le consolateur de tous dans ce lieu de pèlerinage ?

3. — C'EST LA FAUTE DES HOMMES EUX-MÊMES.

Il est donc évident que si le plus grand nombre des peuples vit encore dans l'erreur ou le vice, il ne faut s'en prendre ni à Dieu ni au Sauveur, mais bien au mauvais vouloir de ceux qui se perdent, ainsi qu'au manque de coopération des bons à l'œuvre du salut des âmes.

Dieu, en effet, appelle tous les hommes à mériter le bonheur éternel; il les invite tous au banquet céleste, à tous il donne les grâces nécessaires pour y parvenir; mais chacun est libre d'accepter ou de refuser ses bienveillantes invitations, de coopérer à ses desseins de miséricorde, ou de les rendre inefficaces en les rejetant.

Quand Dieu commande au monde matériel, les causes secondes, aveugles et inertes, lui prêtent néces-

sairement leur concours, et les volontés divines sont toujours absolues et efficaces. Mais dès qu'il s'agit de l'homme doué de libre arbitre, c'est autre chose: l'homme peut à son gré correspondre à la grâce et sauver son âme; mais il peut aussi se laisser dominer par ses passions perverses, faire le mal et se damner.

Dieu veut sérieusement sauver l'homme, mais il ne le fera pas malgré lui, ni sans sa libre coopération. Le ciel est une récompense qui ne sera donnée qu'à celui qui l'aura méritée.

«Tous ont eu leur jour de salut» (2 Cor. VI, 2), tous ont entendu à certains moments de leur vie la voix de Dieu les invitant au ciel; mais le plus grand nombre ont endurci leurs cœurs à ces divins appels et ont refusé d'obéir. «Depuis que ce Soleil de vérité s'est levé sur notre horizon, dit saint Augustin, aucun homme n'a plus sujet de rejeter sur les ténèbres dont il est environné, la responsabilité de ses égarements.» (In Psalm. XVIII, 7.)

4. — IL FAUT POURTANT LES SAUVER!

Mais que faire ? Si les hommes sont tellement obstinés qu'ils refusent d'ouvrir les yeux à la vérité; s'ils sont si endurcis dans leurs péchés qu'ils persistent à mépriser les tendres invitations de la miséricorde divine, est-ce qu'ils faut les abandonner à leur aveuglement et à leur endurcissement et les laisser se précipiter dans l'abîme sans un effort pour les retenir ? Ne pourrions-nous, ne devrions-nous pas les arrêter dans leur chute vers l'enfer comme on saisit au passage un désespéré qui va se jeter à la rivière ?

Oui, sans doute, c'est ce que nous devons faire et ce que Dieu demande que nous fassions. Dieu nous dit aujourd'hui ce que le maître du festin disait à ses serviteurs dans la parabole de l'Évangile (Luc, XIV, 23): «Allez dans les chemins et le long des haies, et pressez d'entrer ceux que vous y trouverez — *compelle intrare* — afin que ma maison soit remplie.»

5. — COMMENT LES SAUVER ?

Premier moyen: LA PRÉDICATION, ŒUVRE DE L'ÉGLISE.

C'est dans ce but que JÉSUS-CHRIST a fondé son Église et qu'il envoie ses apôtres jusqu'aux extrémités de la terre. «Allez, leur dit-il, enseignez toutes les nations, prêchez à toute créature; celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; celui qui refusera de croire sera condamné.» (Marc, XVI, 15, 16.)

La prédication évangélique, l'apostolat de la parole, tel est le premier moyen employé par Dieu pour ramener les âmes dans les voies du salut.

L'Église n'a pas failli à sa mission; elle a de tout temps envoyé partout ses missionnaires, inculqué à tous ses ministres le grand devoir de l'apostolat; elle n'a cessé de susciter les vocations apostoliques afin de préparer de nouveaux moissonneurs d'âmes et de gagner le monde entier à son divin Époux.

Mais ici encore le libre arbitre de l'homme est souvent venu fruster les desseins miséricordieux de Dieu et de son Église. Les instruments choisis par Dieu

pour conquérir les âmes n'ont pas toujours compris leur noble mission. Si l'Église a eu ses Paul, ses François Xavier et ses François de Sales, qui ont consacré leurs forces et leur vie entière à la conquête des âmes, elle a aussi eu la douleur de voir des Arius et des Luther s'acharner à leur perte avec une rage infernale. Si un grand nombre de jeunes gens se sont rendus fidèlement à l'invitation du Maître qui les appelait au ministère apostolique, combien, hélas! ont résisté à l'appel divin et n'ont pas voulu, au grand détriment des âmes, prendre la place qui leur était destinée parmi les ouvriers évangéliques!

Deuxième moyen: LA PRIÈRE, DEVOIR DE TOUS.

Mais il y a plus. Dieu, dans l'économie de sa Providence, n'appelle pas seulement les prêtres à la conquête des âmes; il y convie encore tous les chrétiens; «Dieu, dit le Sage, a confié à chaque homme le soin de son prochain.» (Eccli., XVIII, 12.) Si tous ne peuvent se livrer à l'apostolat de la parole, tous peuvent exercer l'apostolat de la prière, d'où la prédication apostolique tire son efficacité. Il ne suffit pas que la parole de l'apôtre frappe l'oreille du pécheur, il faut encore que la grâce de Dieu la fasse pénétrer jusqu'à son esprit et à son cœur. C'est la grâce seule qui convertit; c'est elle qui terrassa Saul sur le chemin de Damas, qui fit rentrer l'enfant prodigue en lui-même et le ramena aux pieds et dans les bras de son père.

Voyez cet homme qui a négligé ses dévoirs religieux pendant de longues années et s'est abandonné à tous les vices. Il ne va plus à l'église et n'entend plus de

prédications. Soudain, pourtant, une lumière frappe son esprit, il est torturé par les remords de sa conscience; la crainte des jugements de Dieu le remplit de terreur, le souvenir des joies et du bonheur de sa première communion l'attendrit; une forte impulsion le pousse et, comme un autre prodigue, il va se jeter en sanglotant aux pieds du prêtre: il est converti. Qui l'a ainsi changé? La grâce de Dieu que lui ont sans doute obtenue les prières de sa femme, de ses enfants et des saintes âmes à qui on l'avait recommandé. Que faut-il donc pour convertir le monde et forcer, pour ainsi dire, les volontés rebelles des pécheurs à revenir à Dieu? Une plus grande effusion sur le monde des grâces efficaces de Dieu. Ces grâces, Dieu les a promises à la prière et il les donnera, si nous les lui demandons avec instance.

C'est pour cela que le grand apôtre invitait si instamment les premiers fidèles à prier pour le salut du monde. «Je vous conjure surtout, écrivait-il à Timothée, de faire adresser à Dieu des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes. Car c'est une chose bonne et agréable à Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés...JÉSUS-CHRIST, Dieu et homme, s'est livré lui-même pour le salut de tous.» (1 Tim., II, 1-6.)

DEUXIÈME PARTIE

L'Apostolat de la Prière

1. — SON BUT

Depuis saint Paul, la scène s'est agrandie. Il ne s'agit plus de convertir l'empire romain et quelques autres contrées voisines, cent millions d'hommes au plus; il est question de sauver tout le monde infidèle ouvert à l'Évangile par le glaive ou par la science, un milliard d'hommes au moins; il ne s'agit plus de conserver la foi à un ou deux millions de catholiques, persécutés par les proconsuls romains; il est question de maintenir dans la vérité deux cent cinquante millions de catholiques menacés par l'indifférence ou l'athéisme.

L'Apostolat de la Prière vient donc à son heure. Il propose aux chrétiens du dix-neuvième siècle le même but que saint Paul indiquait aux premiers chrétiens. Le salut de tous les hommes, la propagation de la foi dans le monde chrétien, en un mot, le complet avènement du règne de Dieu par les intercessions du Cœur de Jésus, tel est le but de l'Apostolat.

2. — SES MOYENS

Et à quels moyens cette œuvre fait-elle appel pour atteindre son but ? Aux mêmes qu'énumérait le grand apôtre. Saint Paul presse les fidèles d'offrir à Dieu, pour le salut du monde, de constantes supplications, revêtant toutes les formes possibles de la prière: *obse-*

crationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones. L'Apostolat empruntant les idées et presque le langage de l'Apôtre des Gentils, recommande aux Associés d'offrir à Dieu, en union avec le divin Cœur, pour le salut du monde, toutes leurs prières, toutes leurs actions, toutes leurs souffrances; il les engage en même temps à recourir à la reine, à la patronne, au modèle des apôtres, la bienheureuse Vierge MARIE, et aussi à faire, dans le même but, de fréquentes communions réparatrices.

Saint Paul, pour exciter la ferveur des fidèles, leur montre JÉSUS-CHRIST mourant sur la croix pour le rachat du monde. L'Apostolat découvre à ses membres le Cœur sacré d'où a coulé le sang divin, rançon de nos âmes: il veut que nous unissions nos prières à ses divines intercessions. Ainsi, à dix-neuf siècles de distance, l'Apostolat répète la loi du Maître et le commentaire du disciple; il n'est que l'écho de la doctrine de JÉSUS-CHRIST et du grand apôtre.

3. — NOS DEVOIRS ENVERS L'APOSTOLAT

Si nous voulons procurer à cette œuvre éminemment apostolique la diffusion qu'elle mérite, nous avons un triple devoir à remplir envers elle: l'estimer, l'estime devant se trouver à la base de tout dévouement sérieux; la pratiquer, condition essentielle pour le bien faire comprendre; la répandre, une œuvre ne faisant du bien que dans la mesure de sa diffusion.

4. — EXCELLENCE DE L'APOSTOLAT

Estimons-le à cause de son excellence.

a) Il est excellent dans son *but* tout apostolique; nous venons de le voir.

b) Il est excellent dans son grand moyen d'action: *la prière*. La prière, ce lien mystérieux qui unit la terre au ciel! La prière, ce puissant aimant qui attire à nous le Cœur de Dieu et nous le rend propice, malgré nos misères et nos infirmités! Fussions-nous même persécuteurs de l'Église comme Saul, dès que nous prions, Dieu vient à nous pour nous pardonner ou nous envoie un autre Ananie pour nous remplir de son Esprit. «Le Seigneur dit à Ananie: Levez-vous, et allez dans «la rue qui s'appelle Droite, et cherchez dans la mai-«son de Juda un nommé Saul de Tarse, car il est en prière, *Ecce enim orat.*» (Act. IX, 12.) La prière, ce levier tout-puissant mis à notre disposition pour soulever le monde écrasé sous le poids du péché et le porter jusqu'au ciel!

c) Il est excellent par les dévotions qu'il nous fait pratiquer: *la dévotion au Sacré Cœur* si douce et si consolante, et que, nous assure Léon XIII, «l'on peut appeler aujourd'hui un caractère distinctif de l'Église, l'arche de son salut, le gage de son futur triomphe, le fondement de toutes nos espérances dans un avenir meilleur.» — *La dévotion à* MARIE *et à son Cœur Immaculé*, ce réservoir habituel et ce canal nécessaire de toutes les grâces qui se répandent du Cœur de JÉSUS, comme de leur source. C'est par le Cœur de MARIE que nos Associés offrent chaque jour au Cœur de JÉSUS leurs prières, leurs œuvres et leurs souffrances, afin «de s'assurer le concours d'une Mère si puissante dans le pieux apostolat du salut des âmes.» (Stat., III.)—

La dévotion à l'adorable Sacrement, qui groupe tous nos Associés autour du saint Tabernacle, qui les attire en foules compactes, à la Table sainte afin «d'apaiser le Sacré Cœur de JÉSUS irrité par les péchés des hommes et de le rendre favorable à nos prières».

5. — AVANTAGES SPIRITUELS DE L'APOSTOLAT.

Estimons-le à cause des avantages spirituels qu'il nous procure: il nous donne un nouveau droit à l'amitié du Cœur de JÉSUS, puisqu'il a pour objet d'établir, entre ce divin Cœur et nous, cette communication d'intérêts et de sentiments qui constitue la véritable amitié; il enrichit toutes nos œuvres d'un mérite spécial, parce qu'il les anime des plus excellentes intentions que puisse se proposer le chrétien, la charité dans son exercice le plus parfait; il communique à toutes nos actions et à nos souffrances une efficacité tout apostolique par leur union avec les intentions du Cœur de JÉSUS; il nous donne la douce espérance que nous obtiendrons d'autant plus efficacement les grâces dont nous avons besoin pour nous-mêmes, que nous mettrons plus généreusement les intérêts de Dieu au-dessus des nôtres; il augmente notre courage et notre ardeur à nous dévouer par la pensée des immenses intérêts qui sont remis entre nos mains; il nous fait entrer en communication de prières et de mérites avec vingt cinq millions d'Associés, groupés autour de plus de soixante-huit mille Centres locaux dans toutes les contrées du monde, et avec tous les grands Ordres religieux et Congrégations religieuses, qui prient, travaillent et souffrent en union avec nous sur tous les points du globe; il

met à notre disposition plus de 180 indulgences plénières chaque année et, chaque jour, un très grand nombre d'indulgences partielles; enfin, il nous donne le droit de voir se réaliser à notre égard les promesses de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST en faveur de ceux qui honorent et s'efforcent de faire honorer son divin Cœur.

6. — ESTIME DE LÉON XIII POUR L'APOSTOLAT.

Estimons-le enfin à cause de la singulière estime que Sa Sainteté Léon XIII a pour lui, et dont nous avons des preuves abondantes dans ses actes publics. Contentons-nous d'en donner une ici. «Vous représentez, — disait-il en 1893 à une députation de l'Apostolat de la Prière, — une des associations les plus chères à Notre cœur, l'*Apostolat de la Prière*, plante nouvelle qui embellit et réjouit si grandement aujourd'hui le parterre du divin Jardinier. Bien que née récemment d'un humble germe, cette plante atteint déjà des proportions gigantesques et son ombre bienfaisante s'étend sur tout le monde chrétien, en réunissant autour d'elle d'innombrables multitudes de fidèles de diverses nations, unis ensemble dans une seule pensée, dans une commune intention et dans une même pratique de pieux exercices et de vertus chrétiennes.

«Cela seul, sans compter d'autres mérites, suffirait pour vous assurer un titre spécial à Notre affection, car Nous avons toujours favorisé et encouragé votre Société, et chaque mois Nous avons béni l'Intention qui est périodiquement assignée à votre prière.....»

7. — NOUS DEVONS PRATIQUER NOUS-MÊMES L'APOSTOLAT.

Pratiquons bien nous-mêmes l'Apostolat, si nous voulons le bien faire comprendre. Il est de la plus haute importance que nous fassions expressément et exactement, dès le matin, notre offrande ou consécration de toutes les œuvres de la journée aux intentions du Sacré Cœur et pour les fins de l'Apostolat. C'est là la pratique essentielle de la sainte Ligue. Cette offrande si apostolique nous vient de la B. Marguerite-Marie, qui l'a apprise du divin Maître lui-même: «*J'unirai*, disait-elle, toutes mes *oraisons* à celles que le Sacré Cœur de JÉSUS fait pour nous dans l'hostie.....En tout ce que je *ferai* ou je *souffrirai*, j'entrerai dans ce Sacré Cœur, pour y prendre ses *intentions* et pour m'unir à lui » (T. I, p. 195.)

Mais ne nous contentons pas de cette offrande faite le matin; revêtons-nous-en, pour ainsi dire, comme d'un vêtement qui ne nous quitte jamais. Il nous faudrait l'aspirer et la respirer comme on aspire et respire l'air. Puisque les intentions de l'Apostolat ne sont autres que les intentions mêmes du Cœur de JÉSUS, pratiquer notre Œuvre de la sorte ce sera remplir dans toute sa perfection le grand précepte de l'Apôtre: «Reproduisez en vous-mêmes les sentiments de JÉSUS-CHRIST.» (Philip., II, 5.)

Agissons de la même manière à l'égard des autres pratiques de l'Apostolat: l'offrande à MARIE, la Communion réparatrice, l'Heure-sainte. Plus nous nous

adonnerons à ces belles pratiques, et plus nous les aimerons et plus notre exemple sera salutaire aux autres.

8. — NOUS DEVONS LE RÉPANDRE DE TOUTES NOS FORCES

Enfin, répandons de toutes nos forces l'œuvre de l'Apostolat autour de nous; nous ne pouvons rien faire de plus agréable au Sacré Cœur et de plus utile aux âmes.

Approuvée à maintes reprises par le Saint-Siège et par presque tous les évêques du monde, cette Œuvre devrait, ce nous semble, à cause de sa *fécondité* et de sa *simplicité* trouver place dans toutes les paroisses, dans toutes les communautés et dans toutes les maisons d'éducation.

9. — FÉCONDITÉ DE L'APOSTOLAT

a) *Il régénère la paroisse.* — Nous ne connaissons aucune œuvre aussi efficace que l'Apostolat de la Prière pour régénérer promptement une paroisse, s'il y conserve son cachet d'œuvre de zèle et de prosélytisme indiqué par son nom, c'est-à-dire si on l'y organise solidement selon la méthode indiquée dans le manuel de l'Œuvre. Il y développera infailliblement l'esprit chrétien, l'esprit de prière, l'amour de l'Église, le zèle pour le salut des âmes, une dévotion solide au Sacré Cœur, à la sainte Vierge, et la réception fréquente des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

L'active coopération des Zélateurs ou des Zélatrices, ces instruments choisis du Sacré Cœur, décuplera les

moyens d'action du curé et de ses vicaires pour le bien de la paroisse, et il n'est pas d'heureux résultats qu'ils ne puissent attendre de l'action commune de ces âmes intimement unies au Cœur de JÉSUS et uniquement désireuses de prodiguer leur concours pour la réalisation de tous ses desseins. Les fêtes religieuses de la Ligue ne manqueront pas de créer un saint enthousiasme pour les œuvres de piété et de dévotion; la lecture du MESSAGER DU SACRÉ CŒUR ira, chaque mois, porter dans chaque famille de la paroisse son contingent d'idées surnaturelles, d'instructions, d'exhortations, d'histoires édifiantes, de nouvelles religieuses, qui seront comme le complément du sermon du dimanche et ne contribueront pas peu à en conserver et à en augmenter les heureux fruits.

b) *Il sanctifie la maison d'éducation.* — Fécond en fruits de salut et de sanctification dans les paroisses, l'Apostolat ne l'est pas moins dans les maisons d'éducation; il y fait fleurir la piété, l'amour du travail, l'esprit de discipline et de régularité; il développe et fortifie dans les élèves cet esprit profondément chrétien, cette estime pour leur dignité d'enfants de Dieu, ce dévouement aux intérêts du Cœur de JÉSUS, qu'il importe de leur inculquer de bonne heure, afin qu'ils puissent conserver plus tard les dispositions que l'on s'efforce de cultiver en eux pendant leur vie d'études.

c) *Il sanctifie les communautés religieuses.* — Dans les communautés religieuses, l'Apostolat entre comme dans son élément. Le religieux ou la religieuse, en effet, tend ordinairement à un double but: se sanctifier lui-même et travailler à amener les âmes à Dieu; s'unir

de plus en plus à JÉSUS et lui attirer les cœurs des autres. Or, c'est là l'idée de l'apostolat: l'offrande au Cœur de JÉSUS de tout ce que l'on fait, surtout cette offrande renouvelée souvent durant le jour et passée, pour ainsi dire, à l'état d'habitude, surnaturalise toutes les actions, les revêt d'un cachet apostolique; elle élève directement le religieux ou la religieuse à la vie d'union au Sacré Cœur et en fait un apôtre actif du salut des âmes.

10. — SIMPLICITÉ DE L'APOSTOLAT.

Œuvre très féconde et pourtant d'une très grande simplicité et, par là, facile à établir et à maintenir.

a) *Simplicité dans l'établissement.* — Le Directeur diocésain délivre un *Diplôme* d'agrégation de la paroisse (communauté ou collège, etc.) à l'Apostolat et institue le Directeur local avec l'approbation de l'évêque, et c'est tout; le centre est érigé.

b) *Simplicité dans l'enrôlement des associés.* — Le Directeur local choisit des Zélateurs ou des Zélatrices pour prendre les noms des Associés et leur remettre leurs billets d'admission, et un Secrétaire pour inscrire ces noms sur le régistre. En peu de temps l'enrôlement est fait sans surcroît de travail pour le Directeur.

c) *Simplicité et efficacité dans l'organisation.* — Il ne suffit pas d'enrôler les Associés; il faut les instruire, les former en bataillons, leur donner le mot d'ordre afin de les unir entre eux et de mettre de l'entente dans les divers centres de l'Œuvre; c'est cette union qui fait la force. Tout cela se fait par l'organisation des Quinzaines de la Ligue. Chaque Zélateur forme sa

Quinzaine dans l'arrondissement qui lui a été assigné par le Directeur; il prélève chaque année de chaque Associé une petite cotisation de cinq centins pour procurer à la Quinzaine un abonnement collectif au MESSAGER DU SACRÉ CŒUR, que chaque Associé lira à tour de rôle; pour procurer aussi à chacun son billet mensuel, qui contient le mot d'ordre pour le mois suivant, c'est-à-dire les intentions générales et particulières proposées aux prières, les fêtes et les indulgences du mois, le jour de la communion générale, le Patron assigné à chacun, etc...C'est au Trésorier, l'agent des abonnements, que les Zélateurs remettent les cotisations perçues et c'est de lui qu'ils reçoivent le MESSAGER, etc., au cours de leur réunion mensuelle, présidée par le Directeur.

Le Directeur réunit donc ses Zélateurs une fois le mois, ordinairement le quatrième dimanche; il les instruit, les encourage. Ceux-ci voient ensuite leurs Associés, leur remettent leurs billets du mois suivant, leur communiquent, au besoin, les messages du Directeur, font circuler parmi eux le MESSAGER. Le mot d'ordre est ainsi donné sur toute la ligne; le Directeur l'explique encore et lui donne une dernière impulsion au commencement du mois, soit au prône de la messe du dimanche, soit à la réunion des associés, là où elle peut se faire.

Si l'on fait attention que ce qui vient de se passer dans ce centre a également eu lieu en même temps dans les soixante huit mille centres de l'Apostolat, l'on pourra se faire une idée de la force immense de l'Œuvre pour le bien! Plus de vingt cinq millions de personnes

obéissant à la même direction, demandant à Dieu la même grâce, consacrant dans ce but, chaque jour et même plusieurs fois par jour, leurs prières, leurs actions et leurs souffrances au Cœur de JÉSUS! Vraiment il nous est bien permis de dire: *Digitus Dei est hic, le doigt de Dieu est ici*, et l'on peut comprendre pourquoi Sa Sainteté Léon XIII pouvait déjà écrire au regretté P. Ramière en 1878: «Vos efforts doivent nécessairement amener la propagation du culte du Sacré Cœur et fortifier la foi et la charité des fidèles: il est impossible qu'ils ne soient pas salutaires au peuple chrétien, et qu'ils ne hâtent point les jours de la miséricorde.»

CONCLUSION

EN AVANT! DIEU LE VEUT!

A ce cri, nos ancêtres prenaient la croix et volaient à Jérusalem à la délivrance du Tombeau du Christ tombé aux mains des infidèles.

Une croisade non moins noble et non moins urgente s'offre aujourd'hui à nous: la croisade, la Ligue de prières et de zèle en union avec le Sacré Cœur.

Ce n'est plus le Tombeau du Christ qu'il s'agit de délivrer des mains des infidèles, mais bien les âmes rachetées par le sang du Christ qu'il nous faut arracher au démon et sauver de l'enfer.

Les Croisés portaient la croix sur leur poitrine; c'est encore la croix qu'il nous faut prendre, mais la croix surmontant l'image du Cœur de JÉSUS, entourée

d'épines et environnée des flammes de l'amour; c'est l'*insigne du Sacré Cœur* que notre Ligue veut que nous portions sur nos cœurs à la conquête des âmes.

Le cri de guerre des Croisés était: *En avant! Dieu le veut!* Le nôtre c'est: *Adveniat regnum tuum! Que votre règne arrive!* Nous voulons que Dieu règne par le Cœur de JÉSUS sur tous les cœurs, dans toutes les familles, sur tous les pays.

Les Croisés avaient pour armes offensives et défensives la lance et le bouclier; nos armes sont la prière, toute puissante sur le Cœur de Dieu, le zèle, cette flamme de la charité qui ne doit jamais s'éteindre tant qu'il y aura des cœurs à embraser, des âmes à sauver.

Les Croisés quittaient tout: patrie, amis, pour la cause du Christ. Plaise à Dieu que tous ceux qu'il appelle au ministère apostolique, se hâtent de tout quitter pour courir à la conquête des âmes! Mais Dieu ne demande pas à tous ce sacrifice. A tous il demande dans notre croisade que nous mettions en commun pour les offrir au Sacré Cœur pour le salut du monde toutes nos prières, toutes nos œuvres et toutes nos souffrances, que tout en nous tende à la gloire de Dieu et du salut des âmes, ce but sublime de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Mission du Saint-Esprit, de l'adorable Sacrement de l'autel et de l'Église de JÉSUS-CHRIST.

Les Zélateurs et les Zélatrices du Coeur de Jésus

I. LEUR MISSION OFFICIELLE

Voici l'article VI des nouveaux Statuts qui les concerne:

«Ceux des fidèles admis dans cette pieuse Association qui, plus adonnés que les autres à la piété, brûlent d'un zèle plus ardent pour les âmes et portent par suite le nom de Zélateurs ou de Zélatrices, doivent faire tous leurs efforts pour promouvoir toujours de plus en plus la gloire de Dieu, le salut des âmes et le culte du Sacré Cœur de JÉSUS conformément aux Statuts de l'Apostolat.

«C'est pourquoi ils doivent se réunir à des époques fixes pour statuer sur les moyens qui paraissent les plus aptes à obtenir ce but.»

Les Zélatrices * du Cœur de JÉSUS forment donc, dans l'Apostolat, un bataillon d'élite, armé de toutes pièces, et animé de l'unique ambition de réaliser pleinement les désirs du Cœur de leur Dieu.

Leur fonction principale, comme leur titre l'indique, est de propager la dévotion au Sacré Cœur par la diffusion prudente, mais constante, de l'Apostolat de la Prière, Ligue de prière et de zèle en union avec

---

* Pour simplifier, nous ne mentionnons ci-après que les Zélatrices; mais ce que nous en disons s'applique également aux Zélateurs de l'Apostolat proprement dit. Les Zélateurs ou chefs de de groupe de la *Ligue des hommes* trouveront l'exposé de leurs fonctions dans le *Nouveau Manuel* de cette Ligue.

le Cœur de JÉSUS, qui nous est proposée par le Saint-Père comme l'une des formes les plus simples et les plus fécondes de cette dévotion bénie.

Cette mission officielle des Zélatrices les oblige à trois choses principales vis-à-vis de la sainte Ligue, savoir: à l'*étudier*, à la *propager*, et à la *soutenir*.

II. ÉTUDE DE L'ŒUVRE

Elles doivent la connaître pour la propager; or, pour cela, il faut qu'elles l'étudient consciencieusement: qu'elles en sachent bien le *but*, la *nature*, les *pratiques*, les *conditions d'admission*, les *avantages*, les *indulgences*. Elles doivent être en état de répondre d'une manière satisfaisante aux questions qu'on pourra leur faire sur tout cela ainsi que sur les pratiques complémentaires de l'Œuvre, telles que les *intentions générales* et *particulières*, le *Trésor du Cœur de* JÉSUS, l'*Heure-Sainte*, l'*Archiconfrérie du Sacré Cœur*, le *Culte perpétuel du Sacré Cœur*, etc.

C'est dans le présent Guide d'abord, qu'elles puiseront ces connaissances; puis dans le Manuel de l'Apostolat.

C'est ensuite dans le *Messager du Sacré Cœur* qu'elles trouveront de plus amples explications sur ces différents sujets; qu'elles le lisent donc chaque mois, avant de le faire circuler parmi leurs Associés.

Plus elles comprendront notre belle Œuvre, plus elles l'apprécieront et plus elles pourront l'expliquer avec grâce et persuasion.

III. PROPAGATION DE L'ŒUVRE

Elles la feront prudemment connaître aux personnes avec qui elles sont en rapport et les y enrôleront, avec leur consentement. Voici comment elles pourront procéder.

1. Dès qu'elles auront été *approuvées* par le Directeur, pour agir en qualité de Zélatrices (cette approbation est nécessaire pour la validité de l'admission), elles se munieront de ce qu'il faut pour l'enrôlement des Associés, savoir: *listes* pour l'inscription des noms, *billets d'admission*, *scapulaires du Sacré Cœur*, et elles se mettront en rapport avec les personnes du district qu'on aura départi à chacune. Qu'elles ne craignent pas d'aller dans les familles pour leur demander aimablement de s'unir à nous dans la sainte croisade du dévouement au Cœur de JÉSUS et du salut des âmes.

2. Elles leur feront d'abord connaître la nature et le but de l'Œuvre, puis elles leur proposeront le *premier degré*, dont elles feront adroitement ressortir la facilité comme moyen de pratiquer la dévotion au Sacré Cœur; l'efficacité, comme moyen de sanctification personnelle et de conversion des pauvres pécheurs; la richesse, comme source d'indulgences si nombreuses.

3. Elles leur montreront le scapulaire du Sacré-Cœur, insigne officiel de la Ligue; leur parleront de son origine, de la protection promise à ceux qui portent cette sainte image, des indulgences qui y sont

attachées et des faveurs extraordinaires obtenues de Notre-Seigneur par son entremise. (*Manuel p. 98.*)

4. Elles en viendront ensuite au *deuxième Degré*, c'est-à-dire à l'Offrande quotidienne à MARIE de 1 *Pater* et de 10 *Ave Maria*, qu'elles leur proposeront de faire chaque jour aux intentions de Notre Saint-Père le Pape et de nos Associés. Elles ne manqueront pas d'attirer leur attention sur la beauté de l'union de prières créée au sein de la Ligue par cette simple pratique dont tant de millions d'Associés s'acquittent chaque jour les uns pour les autres. Elles pourront leur faire remarquer que s'ils ont l'habitude de dire leur chapelet chaque jour, il leur suffira d'en offrir une dizaine pour les intentions ci-dessus mentionnées.

5. Elles leur parleront des billets mensuels qu'elles distribuent chaque mois aux Associés et leur expliqueront le *Calendrier de l'Apostolat*, leur faisant voir comment les Patrons du mois, les recommandations aux prières, les indulgences plénières, etc., y sont marqués jour par jour. (*Manuel p. 93.*)

6. Elles pourront leur faire voir le *Messager Canadien du Sacré Cœur de* JÉSUS, dont la lecture est si pieuse et si consolante et qui apporte chaque mois à tant de personnes les messages du Sacré Cœur, de Notre Saint-Père le Pape, et toute une série de lectures très intéressantes: elles leur offriront de le leur donner à lire chaque mois à tour de rôle. (*Manuel p. 92.*)

7. Elles leur feront aussi remarquer que la sainte Ligue n'est pas une affaire d'argent, puisqu'on ne demande aux Associés que *cinq* ou *dix sous par an*, pour

couvrir les dépenses de *Billets*, de *Messagers*, de *Scapulaires*, etc.

8. Si ces personnes consentent volontiers à s'enrôler dans la sainte Ligue, elles prendront leurs noms, séance tenante, les inscriront sur leur liste d'enrôlement et donneront à chacun un billet d'admission et un scapulaire du Sacré Cœur.

Qu'elles n'oublient pas de prendre les noms de baptême, comme ceux de famille. S'il s'agit d'une femme mariée, elles inscriront son nom propre de baptême et le nom de famille de son mari.

9. Elles inviteront ces nouveaux Associés à se présenter à l'Église ou à la chapelle avec leurs insignes et leurs chapelets lorsque le Directeur local fera une réception solennelle, afin de faire bénir ces objets pour la Ligue.

Elles devront cependant leur faire bien comprendre que la réception solennelle n'est pas essentielle pour gagner les indulgences de l'Œuvre, mais qu'ils sont validement reçus par l'inscription faite par le Zélateur ou la Zélatrice et par la tradition du Billet d'admission de sa part.

Il ne faudra pas omettre de leur dire qu'ils auront une indulgence plénière à gagner à l'occasion de leur admission, et qu'ils pourront eux-mêmes choisir le jour où ils désirent gagner cette indulgence en s'approchant des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

10. Elles pourront enrôler tous les membres de la famille, même les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion, pourvu qu'ils aient assez

de discernement pour faire l'Offrande au Sacré Cœur et l'Offrande à MARIE chaque jour.

11. Aussitôt que leurs Listes seront remplies ou, au moins, qu'elles auront enrôlé toutes les personnes qu'elles auront pu gagner à l'Œuvre, elles les remettront à la Trésorière avec les cotisations qu'elles auront perçues de leurs Associés.

La Trésorière entrera alors leurs noms sur la liste des abonnés au *Messager Canadien* et à l'*Almanach mensuel* pour autant de livraisons mensuelles qu'elles auront formé de Quinzaines.

12. Si, quelques mois après la formation d'une Quinzaine, celle-ci ne se trouvait plus au complet, à cause du départ ou de la mort de quelques Associés, la Zélatrice ferait bien de les remplacer, si elle le peut facilement; sinon, qu'elle ne s'en mette pas en peine vu que ces vides ne font pas perdre les indulgences aux autres Associés de la même Quinzaine, qui sont fidèles à leurs pratiques.

13. Chaque année, elles devront refaire leur Quinzaine. Elles auront soin de faire précéder d'une croix sur cette nouvelle liste, les noms des nouveaux Associés non encore inscrits sur le registre. Elles pourront profiter de l'occasion du renouvellement des cotisations annuelles pour se choisir des Associés plus à proximité, afin de pouvoir plus facilement leur distribuer leurs Billets mensuels et leur donner le *Messager* à lire.

14. Le zèle *bien entendu* devant être le caractère distinctif des Zélatrices, elles doivent avoir à cœur de ne laisser aucune personne de leur district privée de la

connaissance de la sainte Ligue. Qu'elles voient donc en temps opportun les nouveaux arrivés dans la paroisse, afin de les gagner au Sacré Cœur.

IV. MAINTIEN DE L'ŒUVRE

C'est par leur visite mensuelle à leurs Associés que les Zélatrices parviendront à soutenir leur ferveur et, par là, à maintenir la sainte Ligue dans la paroisse.

Elles devront donc être très fidèles à leur porter leurs Billets mensuels avant le commencement de chaque mois.

Elles profiteront de ces visites mensuelles pour communiquer aux Associés les messages du Directeur local; pour les encourager dans les pratiques de la sainte Ligue; pour leur indiquer le jour et l'heure de la communion générale mensuelle, là où elle est instituée; pour recueillir, si besoin il y a, leurs *intentions* particulières, etc.

Elles doivent comprendre que leur principal devoir est de faire circuler le *Messager du Sacré Cœur* parmi les Associés de leurs Quinzaines, puisque sa lecture régulière est le principal soutien de la Ligue.

Elles feraient bien de s'efforcer de persuader à ceux qui en ont le moyen, de s'abonner personnellement au *Messager*, afin qu'ils puissent le lire plus à loisir et le conserver dans leurs familles.

On ne saurait exagérer l'importance de ces visites mensuelles: elles fournissent aux Zélatrices une précieuse occasion d'exercer leur zèle et de faire beaucoup de bien.

Aussi, ne pouvons-nous pas bien comprendre comment certaines Zélatrices se contentent *habituellement* d'envoyer leurs Billets mensuels par la poste ou par leurs enfants, quand elles pourraient si facilement profiter de cette occasion pour faire une visite de zèle et de charité.

V. CONDUITE QUE LES ZÉLATRICES DOIVENT TENIR AU SUJET DE LA COMMUNION RÉPARATRICE

C'est à dessein que nous n'avons pas, à l'article III ci-dessus, suggéré aux Zélatrices de parler aussi de la *Communion réparatrice* à ceux que nous leur proposions d'enrôler dans la sainte Ligue. C'est qu'il vaut mieux, en règle générale, ne leur faire connaître ce *troisième degré* de la Ligue qu'un peu plus tard, vu qu'un certain nombre de personnes, bonnes du reste, mais peu habituées à communier souvent, refuseraient tout d'abord d'entendre parler de l'Apostolat, si on leur proposait de suite la Communion réparatrice hebdomadaire ou mensuelle. Il est mieux d'attendre le moment favorable, qui se présentera souvent plus tôt qu'on ne pense; car la première pratique de la Ligue a vite transformé une personne et il en est peu qui, dès qu'elles ont pris l'habitude de se consacrer chaque jour au Sacré Cœur, ne se sentent bientôt fortement attirées vers la sainte Eucharistie, où le Sacré Cœur réside pour se communiquer aux âmes.

Elles profiteront donc de l'annonce, par exemple d'une communion générale, de l'approche du premier vendredi du mois, etc., pour inviter leurs nouveaux

Associés à se joindre aux autres dans cet acte solennel de réparation.

Elles devront cependant leur dire qu'ils ne sont pas obligés le moins du monde d'accepter la Communion réparatrice générale du mois, mais qu'ils en retireraient de fort grands avantages, s'ils y prenaient part.

Avec les personnes pieuses, cependant, il faut y aller plus rondement; car l'excellence et les avantages de la Communion réparatrice seront pour elles un nouveau motif de s'enrôler dans la Ligue.

Au reste, les Zélatrices ne doivent pas oublier que les Sections de la Communion réparatrice peuvent être et sont ordinairement formées sans relation aux Quinzaines du *deuxième degré*; c'est-à-dire qu'une Zélatrice peut admettre dans une section de Communion réparatrice une personne qui ne serait pas dans sa Quinzaine, pourvu qu'elle appartienne au premier Degré de l'Apostolat.

En effet, une personne peut même être Zélatrice de la Communion réparatrice sans l'être du deuxième Degré et avoir, par là, droit à son Diplôme et à sa Croix-médaille, tout comme les Zélatrices du deuxième Degré. De même que, rigoureusement parlant, un Associé peut être du troisième Degré sans appartenir au deuxième, pourvu toutefois qu'il soit du premier, le seul essentiel. Nous avons dit *rigoureusement parlant*, car, en pratique, il n'est pas expédient de laisser de côté le deuxième Degré, qui seul, à cause qu'il entraîne la réception du *Messager* et des *Billets mensuels*, peut assurer à l'Apostolat sa vitalité et sa permanence.

Si les Associés ne peuvent pas être facilement amenés à faire la Communion réparatrice, à tour de rôle, que les Zélatrices, au moins, tâchent de s'organiser ensemble pour former une ou deux sections dans la paroisse, afin qu'il y ait chaque matin une ou deux personnes qui s'approchent de la sainte Table, l'insigne du Sacré Cœur sur la poitrine, afin de consoler Notre-Seigneur de l'indifférence d'un si grand nombre d'hommes et de détourner de la paroisse les fléaux de la juste colère de Dieu si indignement outragé par les pécheurs.

Formation du Conseil de l'Apostolat

Le corps des Zélatrices constitue, dans chaque centre, le *Conseil* de l'Apostolat. C'est partout, et jusque dans les plus humbles localités, qu'on devrait instituer ces Conseils; car l'organisation — nous ne devons pas l'oublier — est la vie de l'Œuvre; c'est par elle que les Associés s'unissent et que, par là, la puissance de la Ligue s'accroît. (*Manuel, p. 40.*)

I. ÉLECTION DES OFFICIÈRES.

Le Conseil se compose du prêtre *Directeur*, des *Officières* et des *Zélatrices*.

Le Directeur local est nommé par le Directeur diocésain.

Les Officières sont la Présidente, les Vice-Présidentes la Secrétaire et la Trésorière.

Le Directeur pourrait choisir lui-même le personnel du Conseil. Ordinairement, toutefois, il préfère procéder à ce choix par une élection en forme.

Après avoir expliqué lui-même ou fait expliquer par un prédicateur étranger, bien au courant de tout ce qui se rapporte à l'Apostolat, la nature, le but, les pratiques et les avantages de l'Œuvre, en même temps que le rôle des Zélatrices dans son organisation, il convoquera une assemblée générale de toutes les dames et demoiselles de la paroisse, afin de procéder à l'élection des officières. Ces personnes que l'on aura soin de choisir parmi les plus actives, les plus influentes et les plus recommandables pour leur esprit chrétien, seront les aides du Directeur pour l'organisation du corps des Zélatrices.

On procèdera au scrutin secret de la manière suivante:

Chacune des personnes présentes vient donner au Directeur le nom de la personne qu'elle juge la plus propre à remplir la charge de Présidente; chaque nom ainsi donné est écrit sur une feuille de papier et on le fait ensuite suivre d'autant de points qu'il y aura eu de votes en faveur de la personne qu'il représente. Celle qui aura réuni le plus de voix sera proclamée Présidente par le Directeur, s'il l'approuve; la deuxième sur la liste sera Vice-Présidente, et ainsi de suite, s'il y a plusieurs Vice-Présidentes.

Le Directeur choisira ensuite, de concert avec les dignitaires élues, la Secrétaire et la Trésorière, et le *Bureau du Conseil* sera ainsi formé.

Dans quelques paroisses, le Directeur, au lieu de faire l'élection des dignitaires de la manière susdite, choisit pour Présidentes les premières dignitaires d'Associations déjà existantes, telles que la Congré-

gation des Dames de Sainte-Anne et la Congrégation des Enfants de MARIE; pour Secrétaire et Trésorière, la Secrétaire et la Trésorière de l'une de ces Associations. C'est à lui de juger ce qui convient le mieux. Mais, en général, il est préférable de constituer un Bureau indépendant pour l'Apostolat; c'est un moyen plus sûr de rallier tous les suffrages.

II. CHOIX DES ZÉLATRICES.

Le Bureau étant ainsi formé, le Directeur procédera à la nomination des Zélatrices.

Cette nomination appartient de droit au Directeur; mais il est important qu'il prenne l'avis du Bureau sur le choix à faire. Il procédera ainsi plus surement et intéressera davantage les dignitaires à l'Apostolat.

On nommera donc dans chaque rue ou dans chaque *rang* de la paroisse une Zélatrice pour cinq ou six familles. La Secrétaire aura soin de faire une liste exacte des Zélatrices ainsi choisies et d'en remettre une copie au Directeur et à chacune des dignitaires du Bureau.

Le dimanche suivant, ou à la prochaine réunion de la paroisse, le Directeur fera connaître aux paroissiens le résultat de l'élection, donnera les noms des Zélatrices choisies et les convoquera en assemblée générale afin de les instruire des devoirs de leur charge et de les pourvoir des objets nécessaires à l'enrôlement des Associés.

III. ENRÔLEMENT DES ASSOCIÉS

Les Zélatrices se mettront alors à l'œuvre pour former leurs Quinzaines, chacune dans son arrondissement

de la manière indiquée plus haut, elles remettront à mesure qu'elles seront remplies, leurs Listes à la Trésorière, avec les cotisations annuelles perçues des Associés.

IV. RÉCEPTION SOLENNELLE DES ASSOCIÉS

Quoique l'admission privée des Associés, qui se fait comme on vient de le dire, par l'intermédiaire des Zélatrices, soit valide et, par conséquent, les incorpore réellement à l'Œuvre et leur donne droit à toutes ses indulgences, il est cependant préférable, là où la chose peut se faire commodément, d'avoir une réception solennelle par le Directeur, une fois l'enrôlement terminé, puis d'autres, de temps en temps, pour les agrégés subséquents. Quand il n'y a aucune cérémonie de réception, l'on attache moins d'importance à son admission, et le souvenir en est moins vivace et plus vite effacé. Cette remarque, vraie pour tous, l'est encore plus pour les enfants.

Voici deux méthodes proposées pour la réception solennelle:

La première consiste à convoquer tous les Associés, anciens et nouveaux, pour une messe solennelle et pour une communion générale. A l'issue de la messe, les assistants chantent un cantique au Sacré Cœur; après quoi le Directeur, ou un autre prêtre invité pour la circonstance, adresse une allocution d'environ dix minutes à l'assistance, sur l'Apostolat. Le discours fini, le prêtre bénit à haute voix les insignes du Sacré Cœur que chacun tient en main; cette bénédiction terminée, la réception commence.

Les Associés s'approchent à tour de rôle de la Table sainte, comme pour la communion, et chacun présente son insigne au prêtre, qui le lui fait baiser et le lui remet en disant: *Accipe, frater* (vel *soror*), *effigiem sanctissimi Cordis Iesu.* Tant que dure la réception, il est bon que les assistants chantent un cantique au Sacré Cœur, et que les orgues, s'il y en a, accompagnent le chant.

La réception est suivie, autant que possible, d'un salut solennel: *Cor Iesu*, *Magnificat*, et *Tantum ergo.* Avant la bénédiction et au pied même du Saint-Sacrement, le Directeur lit, au nom de tous les Associés, un acte de consécration au Sacré Cœur. (*Manuel p. 124.*)

Enfin la cérémonie s'achève par un cantique à la sainte Vierge.

La seconde méthode, plus pratique dans les villes, consiste à faire cette cérémonie le soir après vêpres. Sauf la messe et la communion, tout le reste se passe comme ci-dessus.

V. CAS PARTICULIERS

Il peut arriver que dans certaines paroisses M. le curé et ses vicaires soient tellement surchargés de travail qu'ils ne puissent entreprendre activement par eux-mêmes l'organisation de la sainte Ligue. Dans ce cas, et avec due autorisation, un certain nombre de personnes pourraient fort bien se charger de ce soin comme il a déjà été fait avec succès dans quelques centres.

La chose réussirait encore mieux s'il y avait un couvent dans la paroisse et si une des religieuses était à

même de prêter son concours. Les réunions pourraient alors se faire dans une des salles du couvent. Ce serait là une excellente occasion offerte aux religieuses de grouper autour d'elles leurs anciennes élèves et d'exercer sur elles une influence salutaire.

S'il arrivait, pour une raison ou pour une autre, que la Ligue ne pût avoir d'existence officielle dans une paroisse, une ou deux personnes pourraient peut-être encore, avec due autorisation, s'occuper de former une ou plusieurs Quinzaines et en envoyer les noms aux Bureaux du *Messager Canadien* pour les faire enrégistrer. Les Associés de ces Quinzaines jouiraient tout de même des indulgences de la Ligue. Nous avons un bon nombre de ces noyaux isolés de la Ligue, où il se fait du bien et qui sont fort agréables au divin Cœur. Ils finissent ordinairement par amener tôt ou tard l'établissement officiel de la sainte croisade.

Les Instituteurs ou Institutrices laïques peuvent ainsi enrôler leurs élèves sans difficulté et obtenir de bons résultats.

Enfin, il pourrait en être ainsi des maisons d'éducation où l'Apostolat ne serait qu'une simple pratique de classe, sans éclat extérieur.

Le Bureau du Conseil de l'Apostolat

I. FONCTIONS DES PRÉSIDENTES

Elles sont spécialement chargées des Zélatrices; elles doivent donc s'efforcer de trouver de bonnes et dévouées Zélatrices, pour l'arrondissement dont elles sont respectivement chargées; les instruire de leurs

devoirs, sur la nature et l'organisation de la sainte Ligue; leur fournir les Listes, les Billets d'admission et les Scapulaires requis pour l'enrôlement des Associés. Elles se pourvoiront elles-mêmes de ces choses chez la Trésorière.

2. Elles devront prudemment s'assurer que la distribution des Billets mensuels se fait régulièrement et que tous les Associés de leur arrondissement sont à même de lire à leur tour le *Messager*.

3. Elles doivent s'efforcer de remplir les vides qui peuvent se faire dans les rangs des Zélatrices en proposant au Directeur d'autres personnes compétentes pour les combler.

4. Chaque année, on fera l'élection des Présidentes au scrutin secret, de la même manière qu'on l'a faite lors de l'établissement de la sainte Ligue. Les dignitaires sortant de charges sont rééligibles.

II. FONCTIONS DE LA SECRÉTAIRE

1. Elle fait les procès-verbaux, compte-rendus des réunions, des fêtes de la Ligue, etc., et en donne lecture à la réunion mensuelle du Conseil général. C'est elle aussi qui fait la correspondance officielle avec le Bureau central de l'Œuvre, excepté, cependant, la correspondance d'affaires, qui appartient de droit à la Trésorière.

2. Elle communique au directeur du *Messager Canadien du Sacré Cœur* les notes et rapports propres à être publiés, de l'avis du Directeur local.

3. Elle fait, chaque mois, la somme des Intentions particulières et des œuvres du Trésor du Cœur de Jésus;

elle en remet une copie au Directeur local qui en fait lecture à l'assemblée mensuelle des Associés, s'il le juge à propos, et elle en envoie une autre au Directeur du MESSAGER pour la faire insérer dans le Calendrier mensuel de l'Apostolat. Il faut qu'elle envoie ce rapport avant le premier de chaque mois, sans quoi la publication en serait retardée d'un mois.

4. Elle tient le *Registre* de l'Apostolat, le *Livre des Quinzaines du deuxième Degré* et des *Sections de la Communion réparatrice*, s'il y en a. Qu'elle ait bien soin de ne jamais omettre les *noms de baptême*, quand elle fait l'inscription sur le Registre.

Elle ferait mieux de se procurer aux Bureaux du *Messager Canadien*, à Montréal, par l'entremise de la Trésorière, des cahiers préparés à cet effet.

Si le Livre des Quinzaines est bien tenu, il sera facile, à un moment donné, de remplacer une Zélatrice par une autre.

Le Livre des Quinzaines doit être renouvelé chaque année au temps des cotisations. La Secrétaire doit alors distribuer aux Zélatrices des listes d'inscription, selon le nombre de leurs Quinzaines complètes ou incomplètes. Quand ces listes lui auront été remises par la Trésorière, elle les inscrira dans le Livre des Quinzaines pour la nouvelle année, ou bien, elle les reliera ensemble par ordre alphabétique et formera ainsi le Livre des Quinzaines de l'année, ce qui lui épargnera le travail de les copier.

5. Les fonctions de Secrétaire donnent droit à celle qui en est chargée au Diplôme et à la Croix-médaille de Zélatrice.

6. Dans les grands Centres de l'Œuvre, où une Secrétaire ne suffirait pas, voici comment on pourrait distribuer le travail du Secrétariat:

Une première Secrétaire pourrait s'acquitter des fonctions indiquées aux numéros 1 et 2; une deuxième, de celles du numéro 3; et une troisième aurait charge des Registres.

III. FONCTIONS DE LA TRÉSORIÈRE

1. Elle doit tenir fidèlement les comptes du Centre local, et pour cela, elle aura un *Journal*, dans lequel elle entrera, jour par jour, comme elles se présentent — 1° les recettes provenant: *a*) des contributions annuelles recueillies par les Zélatrices de leurs Associés; *b*) des ventes d'objets en rapport ave la dévotion au Sacré Cœur, qu'elle doit tenir pour la commodité des Associés qui désirent s'en procurer, etc; — 2° les paiements qu'elle fera, soit pour solder ses comptes avec le Bureau du Sacré Cœur, soit pour tout autre objet.

2. Elle devra s'entendre avec le Directeur sur la manière de déposer l'argent qui peut lui rester en main après qu'elle aura soldé tous les comptes. Dans tous les cas, qu'il soit bien entendu qu'elle doit toujours tenir l'argent de la Ligue complètement séparé du sien propre, afin de pouvoir l'avoir toujours à la disposition du Bureau du Conseil.

3. C'est la Trésorière qui est chargée de demander aux Bureaux du *Messager Canadien*, à Montréal, tous les matériaux de la Ligue: Billets d'admission, Scapulaires, Messagers, Almanachs mensuels, Manuels,

Feuillets d'intentions, Médailles, Insignes, Images, etc. Les petits profits qu'elle fera sur les ventes seront la propriété de l'Œuvre locale: le Bureau du Conseil seul pourra en disposer, avec l'approbation explicite du Directeur, pour des fins en rapports avec la dévotion au Sacré Cœur, mais seulement après que toutes les dettes auront été payées.

4. La Trésorière n'a pas besoin d'autorisation spéciale pour régler les comptes courants avec le Bureau central du Sacré Cœur: car c'est pour gérer ces sortes d'affaires courantes qu'elle est en charge. Mais elle ne pourra faire aucune transaction extraordiaaire sans y être autorisée par un ordre en Conseil, approuvé par le Directeur.

5. Elle aura une liste exacte des abonnés au *Messager Canadien du Sacré Cœur* et à l'*Almanach mensuel;* cette liste pourra être divisée en 15 colonnes verticales: la première, pour indiquer les noms et les adresses des abonnés; la deuxième, le nombre de livraisons auxquelles chacun a droit; la troisième, la date de chaque abonnement; les 12 autres, correspondant aux douze mois de l'année, serviront à indiquer que la distribution de ces publications a été faite chaque mois.

Elle devra voir à ce que les Zélatrices renouvellent leurs abonnements chaque année, à l'époque déterminée par le Bureau du Conseil.

La Trésorière pourra avoir une ou deux Assistantes pour partager son travail; elle a droit, ainsi que ses Assistantes, au Diplôme et à la Croix-médaille de zélatrice.

IV. COMMISSIONS SPÉCIALES

On peut nommer une Maîtresse de chapelle pour s'occuper du chant et de la musique; une Sacristine pour la décoration de l'autel et de la statue du Sacré Cœur et pour préparer la salle des assemblées; une troisième commission pourrait s'occuper du *Culte perpétuel du Sacré Cœur*, de l'*Adoration du Saint-Sacrement;* enfin, une quatrième, de la visite des pauvres, des malades.

Il n'est pas nécessaire que le personnel de ces commissions spéciales soit composé de personnes différentes; les mêmes peuvent cumuler plusieurs charges. L'essentiel est de choisir toujours les personnes les plus aptes à s'acquitter de telle ou telle charge.

Réunions des Zélatrices

I. RÉUNION MENSUELLE DU CONSEIL

D'après les Statuts (art. 6), les Zélatrices doivent se réunir en Conseil à des époques déterminées, afin de prendre toutes les mesures qui leur paraîtront opportunes pour la prospérité de l'Œuvre.

Cette réunion doit se faire à la fin de chaque mois, ordinairement le quatrième dimanche; voici l'ordre qu'on peut y suivre:

1. La Sacristine préparera d'avance la salle de réunion, qui est ordinairement la sacristie, la chapelle de la Ligue ou une des salles du couvent.

Elle disposera trois tables en face des sièges destinés aux Zélatrices et mettra devant ces tables des sièges pour le Directeur et pour les dignitaires.

2. La Trésorière garnira sa table des matériaux de l'Œuvre: listes, scapulaires, médailles, etc. Elle aura aussi les Messagers et les Almanachs destinés aux Zélatrices; elle devrait avoir préparé, en un seul paquet, ce qui doit être remis à chacune, le tout portant l'adresse de qui de droit.

3. L'heure de la réunion arrivée, les Officières prendront leurs places à leurs tables respectives.

Le Directeur fera la prière, qui pourra être qu'un *Ave Maria*, avec quelques invocations aux Sacrés Cœurs de JÉSUS et de MARIE. Si le Directeur est absent ou n'est pas encore arrivé, ce sera la Présidente ou, à son défaut, celle qui la suit en dignité, qui ouvrira la séance par la prière susdite.

4. La Secrétaire fera ensuite lecture des minutes des délibérations de la dernière séance, puis le Directeur donnera les avis qu'il jugera opportuns, lesquels seront soigneusement annotés par la Secrétaire pour son prochain rapport.

Si le Directeur est absent, la Présidente lira ou fera lire une page ou deux du présent Guide ou du Manuel de l'Apostolat.

Suivront ensuite les délibérations: chacune des personnes présentes pourra, sur l'invitation du Directeur ou de celle qui préside en son absence, suggérer les mesures qui lui paraîtront de nature à faire progresser la sainte Ligue, ou raconter quelque fait édifiant qui se serait passé dans le cours du mois, etc.

Les motions seront adoptées à la pluralité des voix et avec la sanction du Directeur. La Secrétaire fera acte de toutes les délibérations dans le livre des minutes.

Après les délibérations, la séance se terminera par la prière, comme au commencement.

5. Ce n'est qu'alors que les affaires des bureaux et des commissions spéciales seront transigées.

La Présidente et les Vice-Présidentes verront les nouvelles Zélatrices; la Secrétaire corrigera le livre des Quinzaines et des Sections de Communion réparatrice, recevra les nouvelles listes à enregistrer, etc. Celle qui est chargée des Intentions distribuera des feuilles aux Zélatrices qui en demanderont; la Trésorière distribuera les Messagers et les Bulletins mensuels, recevra les cotisations recueillies par les Zélatrices, s'il y a lieu, et procurera des objets de piété à celles qui voudront en acheter; les Zélatrices donneront avis à la Secrétaire des changements survenus dans leurs Quinzaines depuis la dernière réunion, s'il y en a eu, etc.

Ce sera aussi le temps de voir le Directeur. Celui-ci fera bien de s'assurer par lui-même que tout est conduit selon l'esprit de l'Œuvre.

II. RÉUNION DU BUREAU DU CONSEIL

Le Directeur convoquera de temps en temps le Bureau du Conseil pour se faire rendre compte de l'état de l'Œuvre, pour décider quelles sont les Zélatrices qui ont mérité leurs Diplômes et leurs Croix-médailles, etc.

III. CONSEILS PRIVÉS

Outre les réunions publiques du Conseil, il est à souhaiter que les Zélatrices se réunissent de temps en temps en Conseils privés, comme le porte le Rescrit pontifical, «pour s'avertir mutuellement et s'exciter à promouvoir efficacement la gloire divine».

Sanctification personnelle des Zélatrices du Sacré Coeur

Leur Règlement

PRINCIPE FONDAMENTAL

Le grand principe que les Zélatrices du Cœur de JÉSUS doivent avoir constamment devant les yeux, c'est que, dans la connaissance de ce divin Cœur et dans son saint amour, elles trouveront tout à la fois les lumières les plus vives et les secours les plus puissants pour arriver à la sainteté. Ce qui a été dit de l'Homme-Dieu, on peut le dire plus spécialement de son Cœur: il est pour nous la *voie*, la *vérité* et la *vie*, et il nous a été donné de Dieu pour être notre sanctification.

Toute leur spiritualité se réduira donc à ce seul point: bien *connaître* le Cœur de JÉSUS, l'*aimer* ardemment, l'*imiter* fidèlement, s'unir a lui en toutes choses et agir constamment sous l'influence de sa grâce. Si elles comprennent bien ce grand principe, il est impossible qu'elles ne saisissent pas les conséquences pratiques qui en découlent.

Leur dévotion sera infailliblement *une dévotion bien entendue*, sage et selon Dieu. *Le devoir avant tout*, telle sera leur devise.

Sans lier en aucune manière la conscience, le Règlement suivant résume les devoirs qu'impose, à une vraie Zélatrice du Cœur de JÉSUS, le dévouement à ce divin Cœur.

Il doit servir aussi à nos Directeurs de l'Apostolat de la Prière comme de pierre de touche pour discerner entre les personnes qui travaillent à la diffusion de l'Œuvre, les âmes propres à faire partie de ce corps d'élite.

ARTICLE PREMIER

Devoirs envers Dieu

I. CHAQUE JOUR

1. *Offrande quotidienne.* — Dès le réveil, elles auront soin de s'unir au Cœur de JÉSUS et d'offrir à ses intentions toutes les prières, les œuvres et les souffrances de la journée. Elles renouvelleront de temps en temps cette offrande pendant le jour, et elles s'accoutumeront à faire toutes leurs actions et à accepter toutes leurs peines dans cet esprit d'amour, qui est le véritable esprit du Cœur de JÉSUS.

Elles feraient bien, afin de s'habituer à se tenir ainsi unies au Sacré Cœur, de marquer, le soir, sur le *Livret du Trésor*, le nombre des œuvres ainsi offertes dans le cours de la journée.

2. *Méditation.* — Elles emploieront un certain temps à l'*oraison mentale*, s'efforçant, malgré les obstacles, de s'y livrer avec régularité et avec fruit.

C'est principalement le Cœur de JÉSUS, ses paroles, ses œuvres et ses souffrances, qui feront, avec le Cœur immaculé de MARIE et saint JOSEPH, le sujet habituel de leurs méditations comme de leurs autres exercices pieux.

3. *Messe et Communion.* — Chaque jour, s'il se peut, elles assisteront à la sainte messe et feront la sainte Communion, s'efforçant de prendre de plus en plus les sentiments du Cœur de JÉSUS qui s'immole sans cesse pour nous et se donne à tous au Sacrement de son amour.

4. *Examen.* — Elles feront pendant cinq minutes au moins, chaque jour, l'*examen de leur conscience.* A l'examen des fautes quotidiennes elles ajouteront l'*examen particulier* sur le défaut dominant dont elles doivent travailler à se corriger. C'est dans le Cœur de JÉSUS, comme dans un miroir, qu'elles étudieront les dispositions qui doivent les animer; la comparaison qu'elles feront de leur cœur avec celui du divin Sauveur les éclairera sur leurs défauts.

C'est ainsi qu'elles arriveront par degrés, à soumettre la nature à la grâce, à réprimer les mauvais penchants, à régler leur vie selon la sainte volonté de Dieu, à remplir courageurement les devoirs de leur état; en un mot, à acquérir une vertu solide et fondée sur le renoncement, cette condition essentielle de la vraie perfection chrétienne. Mais qu'elles ne se découragent jamais dans le combat spirituel, et qu'elles honorent la miséricorde infinie du Cœur de JÉSUS par une confiance inébranlable et par un repentir amoureux et paisible, à la vue de leurs fautes.

5. *Chapelet.* — Celles qui ne pourront réciter en entier le *chapelet*, chaque jour, se feront un devoir de ne jamais manquer d'en réciter au moins une dizaine aux intentions de l'Apostolat. Par MARIE elles iront au divin Cœur de JÉSUS.

6. *Lecture spirituelle.* — Elles feront chaque jour une *lecture spirituelle*, soit dans les *Vies des Saints*, *l'Imitation de* JÉSUS-CHRIST ou le *Combat Spirituel*, soit dans quelque autre ouvrage approuvé par leur directeur; et afin d'entretenir leur dévouement envers le Cœur de JÉSUS, elles tâcheront, dans leurs lectures, de se tenir au courant de ce qui regarde cette dévotion bénie et de ses progrès actuels dans le monde, ce que le *Messager* leur fera connaître.

Visites Eucharistiques.—Ce que JÉSUS-CHRIST fut au jour de sa vie mortelle, il l'est encore au *saint Sacrement.* C'est là qu'il nous donne, tous les jours, les témoignages les moins équivoques de son amour: c'est là aussi que les Zélatrices chercheront à lui rendre le tribut de leurs respects et de leurs adorations, et à lui prouver leur reconnaissance. Qu'elles tâchent donc de faire, chaque soir, *une visite au saint Sacrement.* Si elles ne le peuvent absolument, elles s'entendront pour que chaque jour, l'une d'entre elles, au moins, visite cet aimable Sauveur au nom de toutes les autres, qui le visiteront de cœur et en esprit.

Elles feront de l'Eucharistie le centre sensible de leurs dévotions et de toute leur vie. Elles aimeront à assister à la bénédiction du Saint-Sacrement. Elles prêteront leur concours dévoué au *Culte perpétuel du Sacré Cœur*, aux *Œuvres des Tabernacles*, aux *Sociétés de l'Autel*, etc.

8. *Présence divine.* — L'exercice auquel elles s'exerceront avec plus de soin, durant la journée, est celui de la *présence* de Dieu et le souvenir habituel de JÉSUS-CHRIST, qu'elles s'efforceront de conserver dans leur

cœur. Elles emploieront à cette effet de fréquentes aspirations ou *oraisons jaculatoires*, principalement celles qui s'adressent aux cœurs de JÉSUS et de MARIE.

9. *Prières.* — Les petites *prières*, qu'elles ne manqueront pas de faire *avant* et *après leurs principales actions*, serviront aussi à les maintenir dans le recueillement pendant le jour.

2. — CHAQUE SEMAINE

1. *Messe hebdomadaire.* — Les Zélatrices entendront la sainte Messe, *une fois la semaine*, *pour tous les membres de l'Association* et pour les œuvres dont elle s'occupe. Cette messe sera de préférence celle du vendredi.

2. *Confession et communion.* — Elles s'efforceront de vivre assez saintement pour qu'on leur permette de *communier* tous les jours. Elles n'oublieront jamais que c'est dans le Saint Sacrement que le divin Cœur manifesta d'une manière sensible, à son humble servante Marguerite-Marie, son Cœur adorable, siège et symbole de son amour, et qu'il a témoigné un vif désir de recevoir dans la divine Eucharistie et par le *communion fréquente*, les hommages de tous ses amis. Elles s'approcheront aussi toutes les semaines. ou du moins tous les quinze jours, du sacrement de Pénitence.

3. *Dimanche.* — Elles *sanctifieront* de leur mieux le *dimanche;* et, se considérant toutes comme Zélatrices de l'Œuvre admirable du dimanche, elles s'efforceront de *faire sanctifier* par les autres le jour du Seigneur. Dans un but de zèle, elles assisteront aux offices de

l'Église et contribueront à leur éclat, autant qu'il leur sera possible.

4. *Heure-sainte.* — Que toutes s'adonnent un jour chaque semaine, à la pratique de l'*Heure-sainte.* Le Cœur du divin Maître a demandé lui-même cette heure d'adoration hebdomadaire aux amis de son Cœur, et certes nos Zélatrices doivent compter au premier rang des amis du Cœur de JÉSUS. Elles se feront donc un devoir de répondre aux désirs du divin Maître.

5. *Chemin de la croix.* — Elles tâcheront encore, chaque semaine, et de préférence le vendredi, d'offrir un chemin de croix au Cœur de JÉSUS *souffrant et mourant pour nous sur le Calvaire.* Il nous manifeste son Cœur divin couronné d'épines et surmonté d'une croix. Pourquoi ces épines et cette croix ? Pour nous dire que *la vraie* dévotion au Cœur sacré est inséparable de la dévotion à son auguste Passion. Or, après la messe, parmi les exercices divers destinés à honorer la Passion du Sauveur, il n'en est guère de meilleur ni de plus facile que le chemin de la croix. Chaque semaine donc offrons au Cœur souffrant de JÉSUS un chemin de croix, et tâchons de propager, surtout parmi nos Associés, cet exercice si recommandé par l'Église.

Il serait excellent de l'organiser sur le *modèle* de la Communion Réparatrice.

3. — CHAQUE MOIS

1. *Retraite mensuelle.* — Il est bon que le premier vendredi ou le premier dimanche de chaque mois soit consacré, par toutes, à une petite *retraite* ou *récollec-*

tion. Chacune relira alors avec attention ce *Règlement*, et déterminera dans cette retraite ce qu'elle doit réformer dans sa conduite et ce qu'elle se propose de faire, le mois suivant, pour le Cœur de JÉSUS et son Apostolat.

2. *Premier vendredi.* — Ils doivent célébrer avec une particulière dévotion, *le premier vendredi du mois;* elles offriront ce jour-là leur communion pour tous les Associés, et spécialement pour les Zélatrices.

3. *Réunion mensuelle.* — Elles ne manqueront pas d'assister *chaque mois* à la *réunion mensuelle des Zélatrices*, selon le cas. Elles s'efforceront aussi de se réunir deux à deux ou trois à trois, chaque semaine, en *Conseil privé*, pour s'exciter à promouvoir plus efficacement la divine gloire et le culte du Sacré Cœur. (*Statuts*, art. 6; *Rescrit pontifical*, 16 avril 1862.)

4. *Patron du mois.* — Elles invoqueront chaque jour le Patron du mois qui leur est échu; et elles tâcheront de communier en son honneur le jour même de sa fête. Qu'elles prennent à cœur d'inspirer à tous les Associés ces pieuses pratiques, et, grâce à leur concours zélé, l'Apostolat contribuera beaucoup au *culte effectif* des saints. Tous les *Associés de l'Apostolat* qui communient le jour même de leur Patron mensuel gagnent une indulgence plénière. (Bref de S. S. Léon XIII, 30 mars 1886.)

4. — CHAQUE ANNÉE

1. *Retraite annuelle.* — Toutes feront, chaque année, une *retraite sérieuse;* et il est avantageux que là où les Zélatrices sont assez nombreuses, elles tâchent de se réunir pour en suivre en commun les exercices.

Dans ces retraites, on cherche à se renouveler dans l'esprit de l'Apostolat et la pratique fidèle du Règlement.

2. *Neuvaine annuelle.* — Chaque année, elles feront, avec une dévotion particulière, une *neuvaine préparatoire à la fête du Sacré Cœur de* JÉSUS.

3. *Saint Cœur de Marie.* — Le *Cœur Immaculé de* MARIE sera aussi de leur part, l'objet d'un culte spécial; elles l'honoreront particulièrement le dimanche après l'octave de l'Assomption, consacré à ce *Cœur très pur*, et le jour de la fête de l'*Immaculée Conception.*

4. *Mois de juin.* — Le *Mois du Sacré Cœur de* JÉSUS sera surtout, pour toutes, un temps de ferveur et de grâces, une pratique d'amour pour Notre-Seigneur et un exercice de zèle pour le prochain.

ARTICLE DEUXIÈME

DEVOIRS ENVERS SOI-MÊME

1. *Simplicité chrétienne.* — Un des traits caractéristiques de la dévotion au Cœur de JÉSUS est la *simplicité* chrétienne. Les Zélatrices s'efforceront donc de la pratiquer, non seulement dans leurs rapports mutuels mais encore dans leur langage, leurs manières, leur ameublement, leur vêtement, etc. Elles éviteront soigneusement le luxe. Tout ce qu'elles peuvent retrancher de superflu sans blesser les convenances, elles le donneront avec bonheur aux Œuvres utiles.

2. *Modestie.* — La *modestie* dans tout leur extérieur, la garde des sens, la paix de l'âme entretenue par le recueillement, le soin de bien faire tout ce que l'on fait, sans empressement, sans impatience: tels sont les moyens qui les aideront à conserver en elles l'esprit de Notre-Seigneur et à s'avancer dans son amour.

3. *Tempérance.* — La *tempérance* présidera aux repas; on s'accoutumera même à faire, chaque jour, quelques petites mortifications; et l'on n'oubliera pas que les plus légers sacrifices, offerts par amour, sont d'un prix inestimable.

4. *Sommeil.* — Le *temps du sommeil* sera réglé d'après la nécessité, et non d'après les caprices de la nature. Ce qui importe pour la conservation de la santé, beaucoup plus que la prolongation du sommeil du matin, c'est de ne pas trop prolonger les veilles du soir.

5. *Mortification.* — Les Zélatrices auront pour la *mortification corporelle* l'estime que tous les saints ont professé pour cette vertu; néanmoins, elles ne feront rien en ce genre sans le conseil de leur directeur. Elles tiendront par-dessus tout à observer, autant qu'elles le pourront, les lois de l'Église relatives au jeûne et à l'abstinence.

Au reste, la garde des sens, la vigilance sur les mouvements du cœur, l'empire sur les passions, la conformité à l'aimable Providence de Dieu dans les peines et dans les souffrances, l'accomplissement exact et généreux des devoirs de l'état, doivent être leurs principales pratiques de *mortification intérieure;* elles ont l'avantage d'être certainement selon la volonté de Dieu et toujours à l'abri des illusions.

6. *Travail.* — On évitera avec soin l'oisiveté qui ouvre la porte à tous les vices. Mais on n'oubliera pas que le *travail* est d'autant plus méritoire qu'il est plus conforme aux désirs de Notre-Seigneur, et qu'il est fait dans une plus étroite union avec son divin Cœur.

ARTICLE TROISIÈME

DEVOIRS ENVERS LE PROCHAIN

1. *Amour du prochain.* — Les Zélatrices se souviendront que l'amour du prochain est le commandement spécial du Cœur de JÉSUS. Elles n'oublieront rien pour remplir, avec perfection, les devoirs que leur impose leur position spéciale. Elles rendront à leurs supérieurs *respect* et *obéissance;* elles pratiqueront envers leurs égaux *charité* et *humilité;* elles se montreront *douces* et *affables* envers leurs inférieurs.

2. *Union fraternelle.* — Elles resteront unies entre elles par les liens de la plus étroite charité, n'ayant comme les premiers fidèles, «qu'un seul cœur, *cor unum*». Il est à désirer qu'elles se visitent autant que les convenances sociales le permettront; que, dans l'absence, elles s'écrivent pour s'édifier, s'encourager et s'entraider; qu'elles prient les unes pour les autres. Quand on apprendra que quelqu'une est malade, on avertira la Présidente, afin qu'elle aille la voir, ou la fasse visiter par d'autres, et on la recommandera aux prières des Zélatrices. Si quelqu'un vient à mourir, qu'on en avertisse la Secrétaire, afin qu'elle en écrive au

Directeur du *Messager Canadien*, pour qu'il la recommande aux prières.

3. *Relations sociales.* — Elles sanctifieront toutes leurs relations sociales par l'esprit de prière et de foi, par la circonspection dans leurs paroles et une sage réserve dans leurs manières.

4. *Conversations.* — Elles se tiendront, surtout, en garde contre l'écueil le plus ordinaire pour la charité dans le monde, cette liberté que l'on s'y donne de *parler mal des autres.* Quand on n'a pas la charité sur les lèvres, pourrait-on avoir JÉSUS-CHRIST dans le cœur ?

5. *Vertu aimable.* — Elles s'étudieront à rendre en elles la vertu *aimable*, et à la faire respecter et estimer de ceux-là même qui ne la pratiquent pas.

6. *Dévouement.* — Comme le demande le Saint-Père, elles feront profession «de se dévouer tout entières au service de l'Église de Dieu». Ce dévouement aura pour premier résultat un grand respect soit intérieur, soit extérieur, pour les pasteurs des paroisses et pour les dignes ministres de JÉSUS-CHRIST, surtout pour celui qui est, ici-bas, son Vicaire et pour Nos seigneurs les évêques. L'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, destinée à subvenir aux besoins du Père commun des fidèles, trouvera parmi les Zélatrices des auxiliaires dévoués.

7. *Culte des morts.* — Les âmes justes qui souffrent dans le *Purgatoire* seront, de leur part, l'objet d'une tendre compassion et elles s'efforceront de les soulager.

8. *Soins des enfants.* — Les *enfants* ont toujours aussi, excité les plus vives préoccupations de l'Église.

Leur baptême, leur éducation, leur préservation des dangers qui, aujourd'hui surtout, menacent leurs âmes, méritent toute la sollicitude des Zélatrices.

Elles favoriseront les Œuvres de la Sainte-Enfance, des Écoles séparées, des Catéchismes, des Communions mensuelles et générales dans les paroisses, des Visites eucharistiques des enfants. Elles les enrôleront de bonne heure dans l'Apostolat, et elles travailleront de toutes leurs forces à les préserver des écoles protestantes ou sans Dieu. Elles invoqueront plus particulièrement à cette fin, leurs anges gardiens et tous les saints anges.

9. *Malades et mourants.* — Elles se plairont à visiter les *malades*, soit dans les hôpitaux, soit dans les maisons particulières; et, pour leur assurer une sainte mort, elles pratiqueront la dévotion au *Cœur agonisant de* JÉSUS, et prendront pour modèle et pour protecteur le glorieux saint JOSEPH, patron de la bonne mort. Si l'Archiconfrérie de la Bonne Mort existe dans les paroisses, qu'elles ne manquent pas de s'y enrôler.

10. *Pauvres.* — Les Zélatrices du Cœur de JÉSUS ne peuvent pas être insensibles aux besoins spirituels et temporels des *pauvres.* L'aumône corporelle sera pour elles, l'occasion et le moyen de faire du bien aux âmes. Elles seront heureuses de consacrer leur temps et leurs forces aux saints exercices de la charité, et les Zélateurs ne manqueront pas de prêter leur concours à la Société Saint-Vincent-de-Paul, si elle existe dans leur paroisse. Le soin d'éviter les dépenses superflues, de faire concourir à ces bonnes œuvres les personnes

avec lesquelles elles sont en rapport, leur permettra de donner beaucoup.

11. *Œuvres apostoliques.* — L'Œuvre de la *Propagation de la foi*, celles des *Séminaires*, de la *Sainte-Enfance*, de *Saint-François de Sales*, trouveront en elles des coopératrices zélées. Elles favoriseront de tout leur pouvoir les orphelinats, les hospices et les asiles ouverts au repentir.

12. *Bibliothèques chrétiennes.* — Pour prévenir et arrêter les ravages que font les mauvaises lectures dans toutes les classes de la société, les Zélatrices chercheront à répandre les bons livres et les bons journaux, par la création de bibliothèques de paroisses et autres moyens de propagande.

13. *Luxe.* — Elles combattront l'amour du *luxe* et les folles dépenses qu'il occasionne en apprenant aux personnes qui y sont portées, la pratique de la charité, et en leur inspirant la noble passion de soulager les membres souffrants de JÉSUS-CHRIST.

14. *Congrégations.* — Elles auront en horreur les *théâtres* et les *divertissements mondains*, qui sont toujours dangereux, alors même que, dans certaines occasions, ils ne seraient pas criminels. C'est surtout par les *congrégations*, *associations ou confréries*, qu'il est possible de retirer, peu à peu, de ce danger, les âmes qui y sont exposées.

15. *Apostolat de la Prière.* — En indiquant aux Zélatrices du Cœur de JÉSUS quelques-unes des Œuvres qui nous ont paru dignes de leur intérêt, nous n'avons prétendu ni exclure les autres Œuvres ni pousser à embrasser indistinctement toutes celles que nous avons

nommées. Elles adopteront de préférence les Œuvres qui, par leur nature ou par l'effet des circonstances, leur sembleront les plus utiles.

Mais sans exclure de leur sympathie aucune des Œuvres qui intéressent le Cœur de JÉSUS, elles doivent faire de la propagation de l'Apostolat de la Prière et, par là, de la dévotion au Sacré Cœur, l'objet immédiat de leurs soins. *C'est là leur mission officielle.*

Avec ces conditions faciles et ses précieux avantages, cette Œuvre, qui sert de lien et d'auxiliaire à toutes les autres, fournit à leur zèle un exercice aussi aisé que consolant, et à leurs réunions un élément inépuisable.

Privilèges des Zélateurs et des Zélatrices

I. AVANTAGES GÉNÉRAUX

1. *Le bonheur de pouvoir travailler au ministère apostolique.* — La Zélatrice est à même, et cela d'une manière reconnue par l'Église, de remplir une partie notable du ministère du prêtre, savoir: *la prédication.* Sans doute, elle ne peut monter en chaire pour instruire le peuple, mais elle est désignée pour instruire les fidèles, dans de pieuses conversations, sur la dévotion qu'elles doivent avoir envers le Sacré Cœur; pour les induire à s'adonner à la prière apostolique, à la fréquentation des sacrements; pour leur procurer les insrtcutions écrites dans le *Messager* et leur communiquer les messages des Directeurs locaux.

Une Zélatrice réussit quelquefois à opérer certaines conversions plus facilement que le prêtre lui-même,

vu qu'elle peut pénétrer dans des maisons où le prêtre ne serait pas reçu, ou ne le serait qu'avec de telles préventions, qu'il ne pourrait faire aucun bien.

2. *La récompense promise aux zélatrices.* — D'abord celle promise à tous ceux qui font du bien aux âmes rachetées par JÉSUS-CHRIST, puisque le bon Maître a promis que même un verre d'eau donné en son nom à un pauvre ne perdrait pas sa récompense; à plus forte raison récompensera-t-il le travail pour les âmes. Puis les promesses faites par JÉSUS à la B. Marguerite-Marie en faveur de ceux qui propageraient la dévotion envers son Sacré Cœur, savoir, «que leurs noms seraient inscrits dans ce divin Cœur pour n'en être jamais effacés», que «des trésors incompréhensibles de grâces leur étaient réservés», etc.

II. INDULGENCES SPÉCIALES ACCORDÉES AUX ZÉLATEURS ET AUX ZÉLATRICES

1. *Indulgences plénières* — En vertu de la Concession apostolique du 13 avril 1861, les Zélateurs et les Zélatrices du Cœur de JÉSUS et de l'Apostolat de la Prière, qui «se dévouent tout entiers au service de Dieu, de son Église et du Saint-Siège de Rome», gagnent, *pourvu qu'ils fassent de concert la communion pour le Souverain Pontife, l'Église de Dieu et les nécessités des âmes,* une *indulgence plénière* les jours de fêtes dont les noms suivent:

Sainte Geneviève ..... 3 janvier;
Saint François de Sales ..... 29 "
Saint Ignace, *martyr*..... 1er février;
Sainte Catherine de Ricci..... 13 "

Sainte Françoise	9	mars;
Saint Joseph	19	"
Saint Vincent Ferrier	5	avril;
Sainte Catherine de Sienne	30	"
Sainte Monique	4	mai;
Saint Grégoire VII	25	"
Sainte Clotilde	3	juin;
Saint Pierre et saint Paul	29	"
Sainte Marie-Madeleine	22	juillet;
Saint Ignace de Loyola	31	"
Saint Dominique	4	août;
Ste Jeanne-Françoise de Chantal	21	"
Ste Catherine de Gênes	15	septembre;
Saint Michel	29	"
Saint François d'Assise	4	octobre;
Sainte Thérèse	15	"
Saint Martin	11	novembre
Sainte Elisabeth	19	"
Sainte Lucie	13	décembre;
Saint Jean l'Évangéliste	27	"

De plus, en vertu du Rescrit du 14 juin 1877, les Zélateurs et les Zélatrices qui portent *ostensiblement* la Croix propre à leur Degré, ornée de l'image du Cœur de JÉSUS, peuvent gagner une *indulgence plénière* la première fois qu'ils reçoivent cet insigne et se consacrent au Cœur de JÉSUS, et lorsque, deux fois l'année, ils renouvellent la même consécration.

2. *Indulgences partielles.* — Une indulgence de 300 *jours*, «chaque fois que les Zélateurs ou les Zélatrices se réunissent, soit tous ensemble (Conseil général),

soit deux à deux ou trois à trois (Conseil privé), pour s'avertir mutuellement et s'exciter à promouvoir plus efficacement la divine gloire».

III. REMARQUES À PROPOS DE CES INDULGENCES.

1. Il est clair que les Zélateurs et les Zélatrices ne peuvent gagner ces indulgences qu'à la condition qu'ils soient vraiment Zélateurs ou Zélatrices de l'Apostolat de la Prière, c'est-à-dire qu'après avoir été nommés par un Directeur pour s'occuper de la sainte Ligue, ils aient reçu de lui leurs Diplômes ou quelque chose d'équivalent, une lettre, par exemple.

2. Il est aussi à remarquer que pour gagner les indulgences plénières mensuelles il faut qu'ils fassent la communion *de concert*, c'est-à-dire que ce doit être une espèce de communion générale des Zélateurs et des Zélatrices.

Cela ne veut pas dire que si quelques-uns manquent à l'appel, les autres qui y sont fidèles, perdront leurs indulgences; mais c'est un signe que tous devraient avoir la volonté et s'efforcer de prendre part à ces communions, autant qu'ils le peuvent.

3. N'oublions pas, non plus, que ces communions que les Zélateurs et les Zélatrices sont invités à faire *de concert deux fois le mois*, doivent être offertes aux intentions marquées, c'est-à-dire «pour le Souverain Pontife, l'Église de Dieu et les nécessités des âmes», quoique ces intentions spéciales n'excluent pas les autres soit de règle, soit de dévotion, que l'on peut

avoir et que ces communions puissent être en même temps *réparatrices*.

4. Il faut aussi se souvenir que les indulgences accordées en considération de la Croix-médaille requièrent que les Zélateurs et les Zélatrices portent *ostensiblement* cet insigne de leur grade.

Réception solennelle des Zélatrices

Les Directeurs de l'Apostolat de la Prière sont invités à observer, autant que possible, les formes suivantes, en conférant aux personnes qui en auraient été jugées dignes, leurs Diplômes et leurs Croix-médailles de Zélatrices du Cœur de JÉSUS. Ils peuvent, au besoin, déléguer un autre prêtre pour faire la cérémonie, dont voici l'ordre:

Le Directeur convoquera le Bureau du Conseil, s'il le juge à propos, pour décider quelles sont les personnes dignes d'être reçues.

Il faudra, en règle générale, qu'elles aient été approbanistes pendant environ six mois, à commencer du jour de leur nomination, et que, pendant ce temps elles aient donné des preuves non équivoques de leur *bonne conduite*, de leur *zèle* et de leur *prudence*. Il faut se montrer plus sévère qu'indulgent en cette matière, afin de ne pas admettre des personnes dont la légèreté de conduite ou la négligence de leurs devoirs religieux serait de nature à jeter du discrédit sur tout le corps des Zélatrices.

Le Secrétaire demandera aux bureaux du MESSAGER CANADIEN, coin Rachel et Bordeaux, Montréal, les Diplômes requis, les fera signer par le Directeur local,

après y avoir inscrit les noms des destinataires et la date de la réception.

La Trésorière, de son côté, fera venir les Croix-médailles, afin d'en pourvoir chacune des récipiendaires.

On choisit d'ordinaire, tous les six mois, pour le jour de la cérémonie de réception, la fête du Sacré Cœur de JÉSUS et celle de l'Immaculée Conception, ou l'un des jours de leurs octaves.

Souvent on aime, surtout pour la première réception, à la faire faire par le Directeur diocésain; c'est là une excellente chose, quand on peut le faire; car rien ne contribue tant à réchauffer la ferveur des Associés et à encourager les Zélateurs et les Zélatrices eux-mêmes, que ces visites de ceux qui sont le plus en état de donner des explications solides et pratiques sur l'Œuvre. Ces démonstrations religieuses produisent généralement le meilleur effet.

Il faut tâcher de choisir un jour où toute la paroisse puisse assister à la cérémonie: dans les paroisses de campagne, le meilleur temps est ordinairement à la suite de la messe de paroisse; dans les villes, c'est le soir d'un dimanche ou d'une fête ou du premier vendredi du mois qui serait le mieux.

Si on ne peut faire la réception dans l'Église, elle peut avoir lieu dans la salle ordinaire des réunions, devant une statue ou une image du Sacré Cœur. Qu'on y fasse une aussi belle illumination que possible.

L'heure de la réception arrivée, on dépose les Diplômes sur une petite table, près de la Table de communion; on y met aussi les Croix-médailles, si elles

sont fournies par le Conseil; autrement, chaque récipiendaire tiendra la sienne dans la main.

On pourra commencer par le chant d'un cantique au Sacré Cœur, puis le Directeur ou celui qui le remplace, fera une courte allocution sur la sainte Ligue et sur l'objet de la pieuse cérémonie, s'il ne l'a pas faite auparavant, pendant la messe, par exemple.

Les récipiendaires viendront alors, sur l'invitation du Directeur, se mettre en rang le long de la sainte Table; les Officières tiennent le premier rang, si elles doivent être reçues elles-mêmes; si non, elles se mettent en arrière des récipiendaires, pour les accompagner et être témoins de leur consécration.

L'une des récipientaires ou la Présidente, au nom de toutes, prononcera alors l'acte de consécration suivant:

Acte de Consécration des Zélatrices au Coeur de Jésus

Très doux Jésus, source inépuisable d'amour, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, ô vous qui, malgré notre misère et notre indignité, avez daigné nous découvrir les richesses ineffables de votre Cœur; — en actions de grâces des bienfaits sans nombre que vous avez répandus sur nous et sur les autres hommes; en reconnaissance surtout de l'institution de la divine Eucharistie, et de l'amour infini qui vous porte à vous immoler, chaque jour, pour le salut du monde; en réparation des outrages dont nous et les autres hommes avons abreuvé votre Cœur très aimant, dans ce mystère de votre immense charité; et en union du divin apostolat que vous exercez au saint

Tabernacle pour la gloire de votre Père céleste, pour le triomphe de votre Église, pour le progrès des justes et pour la conversion des pauvres pécheurs; — nous nous vouons tout entières à votre Sacré Cœur, pour le salut de ces âmes, nous lui consacrons, dans ce but, tout ce qui nous appartient: tous nos biens, tous les mérites que nous avons acquis ou que nous pourrons acquérir par votre grâce; et nous promettons d'exercer l'Apostolat de votre divin Cœur, autant que notre faiblesse pourra nous le permettre.

De plus, nous choisissons la bienheureuse Vierge MARIE, reine des apôtres et refuge des pécheurs, pour qu'elle soit notre mère d'une manière toute spéciale. Nous nous consacrons et nous nous vouons aussi, avec tout ce qui nous appartient, à son Cœur très pur, nous proposant spécialement d'imiter son amour si tendre pour les pécheurs; et, afin de les secourir efficacement, nous promettons de répandre, de tout notre pouvoir, le culte de son Cœur immaculé et très compatissant.

Nous supplions donc, très doux JÉSUS, votre bonté infinie qu'il vous plaise de recevoir cet holocauste en odeur de suavité; et, comme vous nous avez inspiré le désir de vous l'offrir, accordez-nous encore une grâce abondante pour l'accomplir.

Les Souverains Pontifes ayant plusieurs fois condamné la Franc-Maçonnerie et les autres sociétés secrètes, nous, obéissant avec un filial amour à l'autorité du Vicaire de JÉSUS-CHRIST, prenons la résolution et l'engagement de ne jamais nous affilier, sous quelque dénomination que ce soit, à aucune de ces sectes, mais au contraire de combattre courageusement, par-

tout et toujours, leur influence, leurs doctrines et leurs menées. Ainsi soit-il.

Chacune des récipiendaires dit, à son tour, cette formule abrégée:

Divin Cœur de JÉSUS, je me consacre entièrement à vous. Ainsi soit-il.

Le Directeur bénit ensuite les Croix-médailles comme suit:

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
R. Qui fecit coelum et terram.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Omnipotens sempiterne Deus, qui sanctorum tuorum imagines (*sive* effigies) sculpi aut pingi non reprobas ut quoties illas oculis corporis intuemur, toties eorum actus et sanctitatem ad imitandum memoriae oculis meditemur: has, quaesumus, imagines (*seu* sculpturas) in honorem et memoriam sacratissimi Cordis Unigeniti Filii tui adaptatas bene † dicere et sancti † ficare digneris; et praesta, et quicumque eas gestando Unigenitum Filium tuum suppliciter colere et honorare studuerit, illius meritis et obtentu, a te gratiam in praesenti et aeternam gloriam obtineat in futurum! Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Aspergat Insignia, etc., aqua benedicta.

Puis il les remet aux Zélatrices en disant à chacune:

Recevez cet insigne et portez-le sur votre cœur, afin qu'il vous rappelle sans cesse l'amour dont le Cœur de

votre Dieu vous a prévenue, et le dévouement dont vous lui êtes redevable.

Puis il présente à chacune son Diplôme en disant une seule fois:

Recevez le Diplôme en vertu duquel vous serez désormais Zélatrices du Cœur de JÉSUS et de l'Apostolat de la Prière. Notre Saint-Père le Pape vous accorde, à ce titre 24 indulgences plénières chaque année aux jours marqués sur vos Diplômes; une indulgence plénière deux fois l'an aux jours de rénovation de votre consécration, et, de plus, une indulgence de 300 jours chaque fois que vous vous réunirez plusieurs ensemble ou deux à deux, «pour vous avertir mutuellement, et vous exciter à promouvoir plus efficacement la gloire divine».

Le Directeur remet alors à chacune le Guide des Zélatrices, si elles ne l'ont pas déjà reçu, en disant:

Recevez, en même temps, le Règlement qui vous est proposé, et dont l'observation fidèle vous rendra plus dignes, de jour en jour, de porter le titre si glorieux et si consolant de *Zélatrices du Cœur de* JÉSUS et de son Apostolat.

Le Directeur bénit alors les nouvelles Zélatrices, en disant:

Seigneur JÉSUS, daignez admettre sous la bannière de votre divin Cœur ces âmes, qui désirent se dévouer à la défense de vos intérêts et à la propagation de votre gloire. Que l'insigne dont vous venez de les décorer soit pour elles, un encouragement dans la lutte

contre vos ennemis visibles et invisibles, et un gage d'éternel triomphe.

† Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

La cérémonie se termine par le chant du Magnificat, et, si on le peut, par le Salut du saint Sacrement.

N.B.—Pour les personnes antérieurement munies d'un Diplôme, on omettra simplement la partie de la cérémonie qui se rapporte à la remise du Diplôme.

Les personnes appartenant à des Communautés religieuses sont dispensées, en tout ou en partie, si les Supérieures le désirent, des rites ci-dessus. Il en est de même des autres personnes pour lesquelles les Directeurs de l'Apostolat jugeraient utile d'omettre ces rites,

MAGNIFICAT

Magnificat, * anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillae suae, * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies, * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo: * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis * et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiae suae.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in saecula.

Gloria Patri et Filio * et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper, * et in sæcula sæculorun. Amen.

Rénovation de la Consécration des Zélatrices

La rénovation solennelle de la Consécration des Zélatrices se fait deux fois l'an, aux fêtes du Cœur de JÉSUS et de l'Immaculée Conception, ou, s'il y a empêchement, dans les octaves de ces fêtes.

Le jour indiqué, toutes assistent à la messe et se préparent à la sainte communion; immédiatement avant de recevoir le Corps de Notre-Seigneur, la Présidente ou, en son absence, celle qui la suit en dignité lit au nom de toutes, l'Acte de Consécration précédent; celles qui sont absentes ou empêchées, choisissent un autre jour pour le réciter, en particulier, avant la communion. Dans la réunion précédente, on annonce le jour de la Rénovation et les moyens à prendre pour sanctifier les jours qui précèdent.[1]

Les Zélatrices se font une joie et un honneur de porter toujours leur Croix-médaille, qui est l'insigne de leur office. Elles aiment à redire fréquemment, particulièrement à la sainte messe, l'Acte de Consécration qu'elles ont prononcé, devant les autels, au jour de leur réception.

Réception des Zélateurs

Voyez, pour cette réception solennelle, le Manuel de l'Apostolat p. 129, ou le *Nouveau Manuel* de la Ligue des hommes.

---

1 La Rénovation pourrait avoir lieu de la même manière pendant le Salut du saint Sacrement ou simplement devant l'image du Sacré-Cœur.

Les Zélateurs et les Zélatrices dans les maisons d'éducation

Les Directeurs et les Maîtres trouveront facilement dans le Manuel de l'Apostolat les renseignements principaux sur la sainte Ligue. Qu'il nous suffise d'attirer ici l'attention des Directeurs et des Directrices des maisons d'éducation sur le points suivants, qui regardent les couvents et les écoles de filles tout aussi bien que les collèges et les académies de garçons.

1. — Je suppose que votre maison est *agrégée* à l'Apostolat de la Prière par un *Diplôme* et que ce Diplôme est encadré et exposé dans la chapelle ou ailleurs en bonne place. Sinon demandez ce Diplôme au Directeur diocésain, ou à son défaut, au Directeur du *Messager Canadien*, il vous sera envoyé *gratis*.

2. — Je suppose aussi que vous avez un *Registre* pour y inscrire les noms des Associés.

3. — Veuillez charger un de vos professeurs ou de vos surveillants de l'organisation de la sainte Ligue: s'il est prêtre, il sera *Directeur local*. S'il n'est pas prêtre, il sera *Zélateur général*.

4. — Le Zélateur général devrait d'abord s'entendre avec les professeurs et s'assurer de leur concours: chacun d'eux devrait être *Zélateur* pour sa classe.

5. — Il serait fort à désirer qu'il donnât lui-même ou qu'il fît donner à tous, professeurs et élèves, une conférence simple, mais entraînante, sur le but, les pratiques et les avantages de la sainte Ligue: c'est là le meilleur moyen d'y mettre de l'entrain.

6. — Chaque professeur ainsi devenu Zélateur, verra quels sont les élèves de sa classe qui n'ont pas encore

été enrôlés dans la Ligue, soit au collège, les années précédentes, soit dans leurs paroisses respectives; il prendra leurs noms pour les inscrire sur le Registre, et il donnera à chacun son *Billet d'admission*. Il profitera de l'occasion pour rappeler à tous, les *trois degrés* ou *pratiques* de la sainte Ligue, surtout la première, qui consiste en ce que les Associés *consacrent chaque matin leurs prières, œuvres et souffrances de la journée aux intentions du Sacré Cœur*, particulièrement pour la conversion des pécheurs et le triomphe de la sainte Église, et qu'ils tâchent de se tenir dans cette même disposition tout le long du jour.

7. — Il serait à propos de renouveler le *Scapulaire-insigne du S. C.* de tous les Associés au commencement de l'année scolaire, et de leur faire comprendre que cet *insigne* est le signe de leur consécration au Sacré Cœur, en même temps qu'un gage de protection et une sauvegarde contre les dangers de l'âme et du corps.

8. — A l'occasion de cette distribution d'insignes il sera facile d'obtenir de chaque Associé, dès le commencement de l'année scolaire, une petite cotisation de 3 à 5 centins pour couvrir les dépenses encourues ou à encourir pour l'acquisition des Billets d'admission et des insignes, et pour l'abonnement au *Messager du Sacré Cœur* et à l'*Almanach mensuel* (Billets mensuels, etc.)

9. — Que chaque professeur organise le deuxième Degré dans sa classe; pour cela il recevra du Zélateur général autant de Billets-images ou de Calendriers mensuels qu'il y a d'élèves dans sa classe; le dernier jour de classe du mois, il distribuera à chacun son

Billet, et, séance tenante, il expliquera à tous l'*Intention* de Notre Saint-Père le Pape, dont il trouvera lui-même l'explication succinte dans *le Messager;* il attirera aussi leur attention sur la date du premier vendredi et des fêtes principales du mois suivant.

10. — Si c'est la coutume dans la maison de dire le chapelet en commun, celui qui préside ferait bien d'annoncer l'*offrande à Marie*, en disant: *Pour l'intention de N. S. P. le Pape, savoir.....et pour les intentions particulières de ce jour, savoir.....Ces intentions* sont indiquées sur le *Calendrier* des Billets mensuels.

11. — Il serait aussi à désirer que chaque classe fût abonnée au *Messager Candien du Sacré Cœur;* il serait alors beaucoup plus facile de le faire lire par les élèves, à qui l'on donnerait ainsi, petit à petit, le goût des bonnes lectures. Qu'il y ait du moins, un *Messager* dans chaque maison et que les Zélateurs le prennent, chacun son tour, pour en donner connaissance à leurs élèves en temps convenable; car il ne faut pas oublier que le *Messager* et les *Billets du mois* sont comme les nerfs qui soutiennent le corps de la sainte Ligue.

12. — Il faudrait aussi, si l'on veut faire de la sainte Ligue un *emporte-pièce*, organiser dans les classes la pratique du *Trésor du Cœur de* JÉSUS. Pour cela, le Zélateur général fait afficher dans chaque classe le premier du mois, *une grande feuille du Trésor*, laquelle servira pour toute la classe; ou bien que chaque élève ait son feuillet du Trésor ou encore son *Livret journalier.* Si l'on se sert des grandes feuilles, chaque

élève pourra, avec la permission du Professeur, y enregistrer lui-même les œuvres qu'il aura offertes au Sacré Cœur pendant la journée. Si les élèves ont chacun leur feuillet, ils le déposeront l'avant-dernier jour du mois, dans une corbeille ou une petite boîte disposée à cet effet dans la classe. Qu'un ou deux des meilleurs élèves de la classe soient nommés pour additionner ces bonnes œuvres sur une seule feuille, laquelle sera remise au Zélateur général. Celui-ci fera additionner sur une seule feuille, par ses secrétaires, les rapports reçus des classes, et il l'expédiera *le dernier jour du mois* au Bureau Central du Sacré Cœur, à Montréal.

En beaucoup d'endroits, l'on stimule le zèle des diverses classes en inscrivant leurs rapports sur un *Tableau d'honneur du Trésor;* nous avons de ces Tableaux tout imprimés que l'on n'a qu'à insérer chaque mois dans le cadre préparé à cet effet et que l'on expose dans l'endroit le plus en vue des élèves.

13. — Enfin, que la *Communion Réparatrice* soit organisée autant que les circonstances le permettent, et que l'on fasse entrer dans la sainte Ligue tous les élèves, autant que possible, même ceux qui n'ont pas encore fait leur première communion: il suffira que ceux-ci pratiquent les deux premiers Degrés.

Tout cela paraît compliqué, au premier abord, mais la pratique fera voir que ce n'est pas difficile, et que les fruits en sont considérables: rien de plus efficace pour entretenir l'esprit de piété et de régularité dans une maison. Il vaut la peine de l'essayer.

La Milice du Pape

Si l'on préfère organiser l'Apostolat sous sa forme spéciale de la *Milice du Pape*, l'on trouvera à ce sujet tous les renseignements désirables dans le *Petit Manuel de la Milice du Pape.* (5 sous, aux bureaux du Messager Canadien, à Montréal.)

Les Zélateurs et les Zélatrices dans les Communautés

Les religieux, tout consacrés qu'ils sont au service de Dieu et de son Église, ne doivent pas oublier que c'est d'eux, entre tous, que Notre-Seigneur attend un plus grand zèle à pratiquer et à propager la sainte dévotion à son divin Cœur.

C'est à une religieuse, la B. Marguerite-Marie, qu'il en a fait les révélations solennelles; c'est par elle et par un religieux de la Compagnie de JÉSUS, le Vén. P. Claude de la Colombière, qu'il a fait prendre racine dans l'Église à cette plante bénie qui, devenue aujourd'hui un grand arbre, couvre le monde de son ombre bienfaisante et le nourrit de ses doux fruits.

Les religieux, depuis, ont toujours secondé de la manière la plus heureuse les travaux des missionnaires dans la propagation de cette même dévotion. C'est dans une communauté religieuse de femmes que la *Garde d'honneur du Sacré Cœur* a pris naissance; c'est aussi dans les communautés religieuses que le regretté P. Ramière avouait avoir trouvé ses plus ardents coopérateurs dans la propagation de l'Œuvre de l'Apostolat de la Prière. Même du sein des cloîtres, ces

âmes enflammées de zèle, trouvaient moyen, soit à travers les grilles de leurs parloirs, soit dans leurs lettres, de répandre la connaissance et l'amour du Sacré Cœur et d'inspirer au monde ce zèle apostolique qui fait le fond de l'Apostolat de la Prière.

Sa Sainteté Pie IX avait approuvé leurs efforts en invitant les communautés religieuses, «qui méritent, disait-il, le premier rang dans cette Ligue de prières» à s'y enrôler et en déclarant que «celles-là même pourraient y être admises dont les règles s'opposent à ce qu'elles acceptent aucune charge nouvelle».

Dieu merci! nous avons, au Canada, un grand nombre de communautés religieuses où l'Œuvre du Sacré Cœur fonctionne avec un entrain admirable et par qui elle est propagée avec énergie. Nous osons espérer de voir bientôt autant de foyers de zèle pour répandre le dévouement apostolique aux intérêts du Sacré Cœur qu'il y a de maisons religieuses dans le pays. Nous avons déjà, non seulement dans les pensionnats et les écoles, mais dans les hôpitaux, les hospices, les asiles, les ouvroirs, un grand nombre d'ardents apôtres du Sacré Cœur. Aussi Dieu bénit-il visiblement leurs Œuvres et répand-il sur leurs maisons ses faveurs de choix.

FONCTIONNEMENT DE L'ŒUVRE DANS LES COMMUNAUTÉS

1. Les Religieux et les Religieuses doivent se faire recevoir comme les autres dans la sainte Ligue, s'ils désirent avoir droit à ses indulgences. Par conséquent, leurs maisons doivent être agrégées par un Diplôme,

leurs noms inscrits dans un registre tenu à cet effet dans la Communauté et chacun doit recevoir un Billet d'admission.

Il n'y a d'exception à cette règle qu'en faveur des Communautés qui ont fait par l'entremise de leurs Supérieurs généraux, communication de leurs prières, etc., à l'Apostolat. Encore, dans ce cas, faut-il un *acte extérieur* d'adhésion à l'Œuvre de la part de chacun des Religieux, comme serait, par exemple, l'acceptation d'un insigne du Sacré Cœur, d'une image, des Billets mensuels de l'Œuvre, etc.

2. La pratique du premier Degré et de son esprit est le grand point pour les religieux: c'est une vraie mine de mérites et de sanctification, puisqu'elle les aide à surnaturaliser constamment leurs intentions et leurs œuvres.

3. Le deuxième et le troisième Degrés ne demandent aucun effort de la part des religieux ou de la religieuse, mais lui donne droit à de précieuses indulgences. La Communion réparatrice surtout lui doit être d'une grande consolation: elle est si riche en indulgences et si facile à organiser au sein des Communautés!

4. Il est fort à souhaiter que chaque religieux reçoive son Billet mensuel, soit comme moyen de se rappeler plus facilement les pratiques de la Ligue, soit pour s'unir plus intimement d'intentions avec nos millions d'Associés, soit pour gagner l'indulgence spéciale accordée pour le jour du patron du mois assigné à chacun sur son billet-image.

5. Beaucoup de communautés ont adopté avec enthousiasme la pratique du Trésor du Cœur de Jésus et

en ont recueilli de précieux avantages. Il nous semble que les personnes religieuses devraient être les plus empressées à garnir ce beau *bouquet spirituel* que ces enfants offrent chaque mois au divin Cœur.

6. Chaque maison religieuse devrait, ce nous semble, recevoir *le Messager du Sacré Cœur*. Sa lecture est si propre à consoler et à encourager les religieux qui y verront les progrès consolants de la dévotion au Cœur de leur Dieu!

7. Une personne religieuse peut être Zélatrice sans avoir de Quinzaines d'Associés. Celle, par exemple, qui s'applique à enrôler les malades, les visiteurs, les orphelins, etc., dans l'Apostolat. ou qui ne néglige aucune occasion favorable de conseiller aux personnes avec qui elle vient en rapport de se joindre à la sainte croisade, est vraiment Zélatrice du Cœur de JÉSUS et a droit au Diplôme et, par là, aux indulgences spéciales et autres privilèges des Zélatrices.

L'Archiconfrérie romaine du Sacré Coeur

Les Zélateurs et les Zélatrices doivent avoir à cœur de propager l'Archiconfrérie romaine du Sacré Cœur en même temps que l'Apostolat. Ces deux œuvres ont toujours marché de front depuis les commencements de notre sainte Ligue. Voir à ce sujet le *Manuel de l'Apostolat*, page 7.

Quoiqu'ils ne puissent pas enrôler *directement* dans l'Archiconfrérie, comme dans l'Apostolat, ils peuvent cependant le faire *indirectement* en prenant les noms de ceux qui désirent s'y enrôler, en les transmettant au Directeur local de l'Apostolat et en leur remettant de sa part leurs *billets d'admission*. L'on sait, en effet, que tous les Directeurs locaux de l'Apostolat ont le pouvoir d'agréger les fidèles à l'Archiconfrérie romaine du Sacré Cœur, pourvu qu'ils envoient, dans le cours de l'année, les noms de ceux qu'ils agrègent au Directeur d'une confrérie canonique du Sacré Cœur, (au Directeur du MESSAGER CANADIEN, par exemple) et qu'ils remettent ou fassent remettre à chacun le billet spécial d'admission. Ces billets se trouvent aux Bureaux du MESSAGER, à Montréal.

Là où il n'y a pas de Directeur local de l'Apostolat, les noms peuvent être envoyés directement au Directeur du MESSAGER, qui expédiera par la poste les billets d'admission, pourvu qu'on lui envoie un timbre-poste pour l'affranchissement de sa lettre.

PETIT OFFICE DU SACRÉ COEUR

Approuvé par le Saint-Siège

A Matines

P. * v. Seigneur, daignez ouvrir mes lèvres.

T. R. Afin que ma bouche publie dignement vos louanges.

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide,

T. R. Seigneur, hâtez-vous de me secourir.

L. v. Gloire soit au Père et au Fils, et au Saint-Esprit.

T. R. Qu'elle soit aujourd'hui, et toujours, et dans tous les siècles, telle qu'elle a été dès le commencement. Ainsi soit-il.

Alleluia.

*Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, au lieu d'*Alleluia, *on dit:* Louange à vous, Seigneur, Roi d'éternelle gloire.

L. v. Cœur de Jésus, brûlant d'amour pour nous,

T. R. Embrasez nos cœurs d'amour pour vous.

HYMNE

P. Joie de la cour céleste, splendeur de la gloire de votre Père, c'est votre bonté qui vous a fait vous revêtir de chair, afin de pouvoir devenir notre victime.

T. Jésus, délices des cœurs, embrasez mon cœur de vos ardeurs sacrées, pour que mes chants célèbrent dignement les augustes mystères de votre cœur.

**P. veut dire Présidente L. veut dire Lectrices. T. veut dire Toutes.*

P. Cœur plein de douceur, Cœur aimable que votre amour pour nous a embrasé et épuisé, de grâce, soyez-moi propice.

T. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures, et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* O Cœur sacré de Jésus, si parfaitement soumis à la volonté de votre Père, inclinez vers vous nos cœurs, afin que nous fassions toujours ce qui lui est agréable.

L. v. Mon cœur est prêt, ô Dieu de mon cœur, pour accomplir votre volonté.

T. R. Oui, mon Dieu, je le veux: et votre loi sera toujours au milieu de mon cœur.

P. PRIONS

Seigneur Jésus, qui par un effet de votre singulier amour pour l'Église, votre épouse, avez daigné lui révéler les suavités ineffables et les richesses de votre Cœur, rendez-nous dignes, nous vos serviteurs, de participer à ces trésors et de goûter les célestes délices qui découlent de cette source très douce: vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles.

T. Ainsi soit-il.

A Laudes

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide, etc. p. 76.

HYMNE

P. Cœur, digne trône de la divinité, c'est la vertu sacrée de l'Esprit-Saint qui, descendant au sein de la Vierge, vous a créé de son sang le plus pur.

T. Vous êtes la gloire de la Trinité, le Père trouve en vous ses délices, le Fils s'unit à vous, le Saint-Esprit prend en vous son repos.

P. Au monde qui était perdu, vous avez apporté le salut, vous assurez aux fidèles la paix et la sécurité, vous offrez aux âmes pures un asile, vous êtes le lieu où les cœurs chastes font leur retraite.

T. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* Au cœur sacré de Jésus, que dévore la soif de notre salut, faites-nous rentrer en nous-mêmes, et retirez nos cœurs de leurs égarements, afin que nous ne mourrions pas dans nos péchés.

L. v. Mon cœur est prêt, etc. p. 77.

P. PRIONS; Seigneur Jésus, etc.

A Prime

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide, etc. p. 76.

HYMNE

P. O Cœur victime de l'amour, vous êtes l'incessante félicité des cieux, la consolation des mortels et leur unique espoir.

T. En vous faisant cette large blessure, l'amour nous a frayé un passage jusqu'à votre Cœur et, après nous en avoir ouvert la porte, il nous presse d'y pénétrer.

P. Afin de nous laver dans votre sang, vous avez voulu que toutes vos veines fussent ouvertes; recevez-nous au plus intime de vous-même et après nous y avoir admis retenez-nous-y à jamais.

T. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

Ant. O Cœur sacré de Jésus, modèle de la plus parfaite pureté, rendez pur notre cœur, afin que nous méritions de vous être trouvés semblables.

L. v. Mon cœur est prêt, etc. p. 77.

P. PRIONS: Seigneur Jésus, etc.

A Tierce

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide, etc. p. 76.

HYMNE

P. O Cœur blessé d'amour, blessez aussi nos cœurs d'amour; nectar qui faites vivre les habitants du ciel, enivrez-nous d'amour.

T. Par un prodige sans exemple, un Dieu, dans un admirable festin, donne sa chair à manger et son sang à boire.

P. Celui devant qui les anges se prosternent pour l'adorer, tempère l'éclat de sa divinité sous un voile mystérieux, et se fait ainsi la nourriture de ses petits serviteurs.

T. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur

qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* O Cœur sacré de Jésus, plein de douceur pour vos ennemis, faites-nous part de votre douceur, afin que nous pardonnions du fond du cœur à ceux qui nous persécutent et nous calomnient. Ainsi soit-il.

L. v. Mon cœur est prêt, etc. p. 77.

P. PRIONS: Seigneur Jésus, etc.

A Sexte

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide, etc. p. 76.

HYMNE

P. Autel plus élevé que le ciel, plus vaste que la terre et les mers, ô Cœur sacré, Dieu rejette les victimes qui n'auraient pas été d'abord agréées de vous.

T. La troupe sacrée des vertus fait en vous son séjour; compagnes et gardiennes fidèles de la candide innocence, elles y règnent comme dans leur propre demeure.

P. C'est dans les profondeurs de ce Cœur que se règlent les destinées du monde, c'est de cette source que s'échappent à flots les grâces qui feront le bonheur des humains.

T. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* O Cœur sacré de Jésus, accablé d'affliction à cause de nos péchés, donnez-nous un cœur contrit et humilié, afin que nous fassions de dignes fruits de pénitence.

L. v. Mon cœur est prêt, etc., p. 77.

P. PRIONS: Seigneur Jésus, etc.

A None

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide, etc., p. 76.

HYMNE

P. Cœur plus pur que le rayon du soleil, temple plus auguste que les cieux, véritable sanctuaire du Verbe de Dieu, vous êtes le trésor où il a rassemblé toutes ses richesses.

T. Autant vous produisez d'actes, autant vous offrez à votre Père de présents dignes de lui, et quand il exauce vos prières, il acquitte une dette de justice.

P. Irrité des crimes de la terre, le Dieu vengeur allait frapper; mais son regard vous rencontre: à l'instant son courroux s'apaise, et il ne songe plus à lancer la foudre.

T. O Cœur de Jésus plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* O Cœur sacré de Jésus, qui avez tant chéri la pauvreté, unissez-nous intimement à vous, afin que notre cœur soit tout en vous, notre unique trésor.

L. v. Mon cœur est prêt, etc., p. 77.

P. PRIONS: Seigneur Jésus, etc.

A Vêpres

P. v. Mon Dieu, venez à mon aide, etc., p. 76.

HYMNE

P. O Cœur, victime égale à la majesté du Très-Haut, vous êtes l'autel trois fois saint sur lequel une hostie immortelle s'offre sans cesse pour expier les fautes des humains.

T. Vous êtes le lit mystique de la tourterelle plaintive, le champ où la colombe aime à chercher sa pâture, un parterre émaillé de fleurs, la couche et le repos de l'âme qui vous aime.

P. Vous donnez leur parfum aux lis purs, blanches parures des vierges, et leur éclat empourpré aux roses qui ornent les martyrs.

T. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé, régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* O Cœur sacré de Jésus, plein de bonté pour ceux qui vous aiment, faites que tout ce que nous sommes vous soit consacré. Soyez l'amour de nos cœurs et notre partage dans l'éternité.

L. v. Mon cœur est prêt, etc., p. 77.

P. PRIONS: Seigneur Jésus, etc.

A Complies

P. Mon Dieu, venez à mon aide, etc., p. 76.

HYMNE

P. Emporté par l'impétueux amour qui le consume, le Cœur de la Mère s'oublie lui-même et s'exhale en incessants soupirs vers le Cœur de son Fils.

T. Le lien de l'amour les unit tous deux d'une étreinte éternelle: le Cœur de Marie brûle des feux du Cœur de Jésus et lui renvoie à l'envie les ardeurs qu'il en a reçues.

P. O Cœur de Jésus, plus doux que le miel, Cœur qui aimez les âmes pures et qui méritez si bien d'en être aimé régnez sur tous les cœurs.

Ainsi soit-il.

T. *Ant.* O Cœur tout aimant de Jésus, victime de la plus ardente charité, immolé pour nos péchés, délaissé et affligé par l'ingratitude des hommes, convertissez-nous, vivifiez-nous, embrasez-nous.

L. v. Mon cœur est prêt, etc., p. 77.

P. PRIONS: Seigneur Jésus, etc.

LA PETITE CONSÉCRATION AU SACRÉ CŒUR

COMPOSÉE PAR LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE.

Je, N....N...., me donne et consacre au Cœur de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, ma personne et ma vie, mes actions, peines et souffrances, pour ne plus vouloir me servir d'aucune partie de mon être que pour l'honorer, aimer et glorifier.

C'est ici ma volonté irrévocable d'être tout à lui et faire tout pour son amour, en renonçant de tout mon cœur à tout ce qui lui pourrait déplaire.

Je vous prends donc, ô Sacré Cœur, pour l'unique objet de mon amour, le protecteur de ma vie, l'assurance de mon salut, le remède de ma fragilité et de mon inconstance, le réparateur de tous les défauts de ma vie et mon asile assuré à l'heure de ma mort.

Soyez donc, ô Cœur de bonté, ma justification envers Dieu votre Père, et détournez de moi les traits de sa juste colère. O Cœur d'amour! je mets toute ma confiance en vous, car je crains tout de ma malice et de ma faiblesse, mais j'espère tout de votre bonté.

Consumez donc en moi tout ce qui vous peut déplaire ou résister! Que votre pur amour vous imprime si avant dans mon cœur que jamais je ne vous puisse oublier ni être séparée de vous. Je vous conjure, par toutes vos bontés, que mon nom soit écrit en vous, puisque je veux faire consister tout mon bonheur et toute ma gloire à vivre et à mourir en qualité de votre esclave.

Cette prière, appelée par la Bienheureuse *la petite consécration*, lui a été inspirée et recommandée par Notre-Seigneur lui-même, comme il appert par plus d'une de ses lettres.

Elle l'a écrite elle-même au bas et au *verso* d'une image du Sacré Cœur; on en conserve l'autographe au monastère de la Visitation de Nevers. Par un rescrit de sa Sainteté Léon XIII, 1er juin 1897, cette prière a été enrichie de 300 jours d'indulgences applicables aux âmes du Purgatoire.

CONSÉCRATION AU SACRÉ CŒUR

prescrite par sa Sainteté Léon XIII, le 11 juin 1899.

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard favorable sur nous, qui sommes très humblement prosterné aux pieds de votre autel. Nous sommes et nous voulons être vôtres; mais pour que nous puissions vous être unis par des liens plus solides, voici qu'en ce jour chacun de nous se consacre de plein gré à votre sacré Cœur.

Beaucoup d'hommes ne vous ont jamais connu, beaucoup vous ont méprisé en transgressant vos ordres; ayez pitié des uns et des autres, ô très bon Jésus, et entraînez-les tous vers votre saint Cœur. Soyez, ô Seigneur, le Roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous ont abandonné. Faites que ceux-ci regagnent vite la maison paternelle, pour ne pas périr de misère et de faim.

Soyez le Roi de ceux que des opinions erronées ont trompés ou qui se sont séparés de l'Église à la suite d'un désaccord; ramenez-les au port de la verité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait plus bientôt qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur.

Soyez enfin le Roi de tous ceux qui sont plongés dans les antiques superstitions des gentils et ne refusez pas de les arracher aux ténèbres pour les ramener à la lumière et au royaume de Dieu. Donnez, Seigneur, à votre Église, le salut, le calme et la liberté. Accordez à toutes les nations la paix et l'ordre, et faites que,

d'une extrémité de la terre à l'autre, un même cri retentisse: Louange au divin Cœur qui nous a donné le salut; à lui soit honneur et gloire dans tous les siècles! Ainsi soit-il.

AMENDE HONORABLE

AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

Nous voici prosternés devant vous; nous croyons que dans la sainte Hostie vous êtes réellement présent, Verbe incarné, vrai Dieu et vrai homme, notre Créateur, notre Sauveur, notre fin dernière. Au souvenir de vos bienfaits, au souvenir de nos devoirs, au souvenir de nos ingratitudes, nous sommes saisis de confusion, navrés de douleur.

C'est pourquoi, en présence de votre Sacrement adorable, nous poussons vers vous un cri de repentir: Seigneur, pardonnez-nous!

Pour nos propres péchés, pour ceux de nos parents, de nos frères, de nos amis, de notre pays tout entier: Pardon, Seigneur, pardon!

Pour les blasphèmes, pour la profanation du dimanche: Pardon, etc.

Pour les impuretés, pour les scandales: Pardon, etc.

Pour les haines et les rancunes: Pardon, etc.

Pour les rapines et les injustices: Pardon, etc.

Pour la désobéissance à la sainte Église, pour la violation de l'abstinence: Pardon, etc.

Pour les lâchetés et le respect humain: Pardon, etc.

Pour les crimes des époux, pour les négligences des

pères et mères, pour les fautes des enfants: Pardon, etc.

Pour tous les attentats commis contre votre représentant le Pontife romain: Pardon, etc.

Pour les persécutions excitées contre vos évêques, vos prêtres, vos religieux et vos vierges: Pardon, etc.

Pour les insultes faites à vos images, la violation de vos sanctuaires, les outrages au saint Tabernacle: Pardon, Seigneur, mille fois pardon!

Regardez-nous du trône où vous reposez; voyez-nous humiliés, repentants, attendant de votre bonté une parole de miséricorde: pour l'obtenir, Seigneur, nous voulons tout expier, tout réparer, vous servir désormais.

Nous vous honorerons dans l'auguste Sacrement, nous vous visiterons, nous vous recevrons, nous vous ferons connaître, respecter et aimer,

Bénissez-nous donc Seigneur; bénissez cette paroisse; bénissez nos familles. Bénissez-nous tous, parents et enfants, frères et sœurs, maîtres et serviteurs, afin que tous, unis les uns aux autres par la dévotion à votre Eucharistie, nourris de votre chair, soutenus par votre grâce, nous triomphions des épreuves de la vie, pour vous contempler sans voile, vous posséder sans partage, vous célébrer tous ensemble dans les splendeurs de l'éternité. Ainsi soit-il.

LITANIES DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

APPROUVÉES PAR LE SAINT-SIÈGE

Seigneur ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, écoutez nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Dieu le Fils, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.
Esprit Saint, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Sainte-Trinité, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, Fils du Père éternel, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, formé par le Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Mère, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, uni substantiellement au Verbe de Dieu, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, majesté infinie, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, temple saint du Seigneur, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, Tabernacle du Très-Haut, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, maison de Dieu et porte du ciel, ayez pitié de nous.
Cœur de Jésus, fournaise de la justice et de l'amour, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, plein d'amour et de bonté, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, abîme de toutes les vertus, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, très digne de toutes louanges, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, roi et centre de tous les cœurs, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, dans lequel sont tous les trésors de la sagesse et de la science, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, dans lequel réside toute la plénitude de la divinité, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, objet des complaisances du Père céleste, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, dont la plénitude se répand sur nous, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, le Désiré des collines éternelles, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, patient et très miséricordieux, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, libéral pour tous ceux qui vous invoquent, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, source de vie et de sainteté, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, rassasié d'opprobres, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, broyé à cause de nos péchés, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, percé par la lance, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, source de toute consolation, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, notre vie et notre résurrection, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, notre paix et notre réconciliation, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, victime des pécheurs, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, salut de ceux qui espèrent en vous, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, espérance de ceux qui meurent dans votre amour, ayez pitié de nous.

Cœur de Jésus, délices de tous les saints, ayez pitié de nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

V. Jésus doux et humble de cœur.

R. Rendez mon cœur semblable au vôtre.

ORAISON

Dieu tout puissant et éternel, regardez le Cœur de votre Fils bien-aimé; soyez attentif aux louanges et aux satisfactions qu'il vous rend au nom des pécheurs.

Apaisé par ces divins hommages, pardonnez à ceux qui implorent votre miséricorde, au nom de ce même Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

INVOCATIONS

Fondées sur les promesses faites par Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie

Cœur sacré de Jésus, nous voici prosternés devant vous pour vous adorer, vous louer, vous remercier, réparer nos fautes passées et nous consacrer à votre amour.

Nous souvenant de vos divines promesses, nous osons vous dire avec la plus entière confiance:

Cœur de Jésus, donnez-nous tous les secours nécessaires à notre état. Seigneur vous nous l'avez promis.*

Cœur de Jésus, mettez la paix dans nos familles. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, soulagez-nous dans nos travaux et consolez-nous dans nos peines. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, soyez notre asile assuré pendant la vie, mais surtout à la mort. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, répandez vos abondantes bénédictions sur toutes nos entreprises. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, soyez pour les pécheurs un océan de miséricorde. Seigneur, etc.

**Tous répètent:* Seigneur, vous nous l'avez promis,

Cœur de Jésus, rendez ferventes les âmes tièdes. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, faites que les âmes ferventes fassent de rapides progrès dans la perfection. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, bénissez les maisons où votre image sera exposée et honorée. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, donnez à ceux qui travaillent au salut des âmes la grâce de toucher les cœurs les plus endurcis. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, donnez à ceux qui communieront sans interruption neuf premiers vendredis, la grâce de la pénitence finale et de la réception des sacrements. Seigneur, etc.

Cœur de Jésus, régnez malgré Satan et les efforts de vos ennemis. Seigneur, etc.

O Jésus, gravez à jamais dans votre cœur adorable le nom de ceux qui propageront cette dévotion. Seigneur, etc.

ORAISON

Seigneur Jésus, soyez l'unique objet de notre amour, le protecteur de notre vie, le soutien de notre faiblesse, le remède à notre inconstance, le réparateur de toutes nos fautes, l'assurance de notre salut, et notre asile à l'heure de la mort. Ainsi soit-il.

NEUVAINE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

POUR SE PRÉPARER À CHAQUE PREMIER VENDREDI DU MOIS

Intentions générales

Réparer
- 1° L'impiété et l'indifférence.
- 2° Les blasphèmes.
- 3° La profanation des sacrements.
- 4° L'abus des grâces.

Prier
- 1° Pour la propagation de la dévotion au Sacré Cœur.
- 2° Pour demander une connaissance intime de N.-S. Jésus-Christ.
- 3° Pour le Souverain Pontife et l'Église.
- 4° Pour l'augmentation de la Foi, de l Espérance et de la Charité.
- 5° Pour obtenir la grâce d'une bonne mort.

Intentions particulières

(*Chaque personne spécifiera*)

Nota. — Il faut commencer cette neuvaine de manière à la terminer le jeudi, veille du 1er vendredi du mois. Faire la communion spirituelle, si la communion sacramentelle est impossible; y ajouter une consécration et une amende honorable au Sacré Cœur de Jésus.

PRIÉRES DE LA NEUVAINE

Union au Sacré Coeur de Jésus

Profondes adorations du Cœur de Jésus,
Ardent amour du Cœur de Jésus,
Zèle fervent du Cœur de Jésus,
Réparations du Cœur de Jésus,
Actions de grâces du Cœur de Jésus,
Confiance assurée du Cœur de Jésus,
Prières enflammées du Cœur de Jésus,
Silence éloquent du Cœur de Jésus,
Humilité du Cœur de Jésus,
Humilité du Cœur de Jésus,
Obéissance du Cœur de Jésus,
Douceur et paix du Cœur de Jésus,
Bonté ineffable du Cœur de Jésus,
Charité universelle du Cœur de Jésus,
Recueillement profond du Cœur de Jésus,
Souffrances et sacrifices du Cœur de Jésus.
Patience infinie du Cœur de Jésus,
Tendre sollicitude du Cœur de Jésus pour la conversion des pécheurs,
Intentions, désirs et volontés du Cœur de Jésus,

Je m'unis à vous

INVOCATIONS

Amour du Cœur de Jésus,
Embrasez mon cœur.
Charité du Cœur de Jésus,
Répandez-vous dans mon cœur.

Force du Cœur de Jésus,
Soutenez mon cœur.
Miséricorde du Cœur de Jésus,
Pardonnez à mon cœur.
Patience du Cœur de Jésus,
Ne vous lassez pas de mon cœur.
Règne du Cœur de Jésus,
Établissez-vous dans mon cœur.
Science du Cœur de Jésus,
Enseignez mon cœur.
Volonté du Cœur de Jésus,
Disposez de mon cœur.
Zèle du Cœur de Jésus,
Dévorez mon cœur.
Vierge immaculée,
Priez pour nous le Cœur de Jésus.

Trinité adorable, nous vous remercions de toutes les faveurs dont vous avez comblé votre servante la bienheureuse Marguerite-Marie, et nous vous demandons par son intercession les grâces que nous espérons obtenir par cette neuvaine. Ainsi soit-il.

Pour le premier vendredi du mois

Prière de la Bienheureuse Marguerite-Marie

Père éternel, agréez que je vous offre le Cœur de Jésus-Christ, votre fils bien-aimé, comme il s'offre lui-même à vous en sacrifice. Recevez cette offrande pour moi, ainsi que tous les désirs, tous les sentiments, toutes les affections, tous les mouvements, tous les

actes de ce Sacré Cœur. Ils sont tous à moi, puisqu'il s'immole pour moi et que je ne veux avoir désormais d'autres désirs que les siens. Recevez-les en satisfaction de mes péchés, et en action de grâces pour tous vos bienfaits. Recevez-les pour m'accorder par ses mérites toutes les grâces qui me sont nécessaires, surtout la grâce de la persévérance finale. Recevez-les comme autant d'actes d'amour, d'adoration, de louanges que j'offre à votre divine Majesté, puisque c'est par le Cœur de Jésus que vous êtes dignement honoré et glorifié. Ainsi soit-il.

Consécration et Amende honorable au Sacré-Cœur : voir ci-dessus.

AMENDE HONORABLE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

PAR LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

O mon Dieu et mon aimable Rédempteur, quelle a dû être la tristesse de votre Cœur à la vue des ingratitudes innombrables des chrétiens à l'égard de votre divin Sacrement! Quelle a été l'amertume où tant de sacrilèges et tant d'outrages ont plongé votre Cœur! Touché d'un extrême regret de toutes ces indignités, me voici prosterné et anéanti devant vous pour vous faire amende honorable aux yeux du ciel et de la terre, pour toutes les irrévérences et les outrages que vous avez reçus sur nos autels depuis l'institution de l'Eucharistie. C'est avec un cœur humilié et brisé de douleur que je vous demande mille et mille fois par-

don de toutes ces indignités. Que ne puis-je, ô mon Dieu, arroser de mes larmes et laver de mon sang tous les lieux où votre Sacré Cœur a été horriblement outragé, et où les marques de votre divin amour ont été reçues avec un mépris si étrange! Que ne puis-je pour un moment, disposer du cœur de tous les hommes pour réparer, en quelque manière, l'oubli et l'insensibilité de tous ceux qui n'ont pas voulu vous connaître, ou qui vous ayant connu, vous ont si peu aimé!

Mais, ô mon Sauveur aimable, ce qui me couvre encore plus de confusion, ce qui me fait gémir davantage, c'est que j'ai été du nombre de ces ingrats. Mon Dieu, qui voyez le fond de mon cœur, vous savez la douleur que je ressens de ces ingratitudes; recevez, Père éternel, l'amende honorable que je vous en fais, en union avec celle que ce Sacré Cœur vous présenta sur le Calvaire. C'est dans ce même Cœur que je veux passer le reste de ma vie. Ainsi soit-il.

L'Heure-Sainte

Une des pratiques de la dévotion au Cœur de JÉSUS les plus recommandées aux Associés de l'Apostolat de la Prière, et surtout aux Zélatrices, est la pratique de l'*Heure-Sainte*. Elle consiste, on le sait, en une heure de méditation ou de prière vocale, en union avec la prière du Sauveur au Jardin des Olives pendant la nuit du jeudi au vendredi.

I.—ORIGINE DE L'HEURE-SAINTE

C'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a instituée, en a tracé le but et indiqué la pratique essentielle. Nous lisons, en effet, dans les écrits de la B. Marguerite-Marie:

«Une fois (c'était en 1673) que le saint Sacrement était exposé, JÉSUS-CHRIST, mon doux Maître, se présenta à moi, tout éclatant de gloire, avec ses cinq plaies, brillantes comme des soleils. De cette humanité sacrée sortaient des flammes de toutes parts, mais surtout de son adorable poitrine, qui ressemblait à une fournaise. S'étant ouverte, elle me découvrit son tout aimable Cœur, qui était la vive source de ces flammes. Ce fut alors qu'il me découvrit les merveilles inexplicables de son pur amour pour les hommes, dont il ne recevait que des *ingratitudes*.

« — Cela, me dit-il, m'est beaucoup plus sensible «que tout ce que j'ai souffert dans ma Passion. Toi, «du moins, donne-moi ce plaisir de *suppléer à leur* «*ingratitude*, autant que tu pourras en être capable.»

«Et lui remontrant mon impuissance, il me répondit: «Tiens, voilà de quoi suppléer à tout ce qui te manque.» Et en même temps ce divin Cœur s'étant ouvert, il en sortit une flamme si ardente que je pensai en être consumée. Je lui demandai d'avoir pitié de ma faiblesse. «Je serai ta force, me dit-il, ne crains «rien; mais sois attentive à ma voix, et à ce que je te «demande pour te disposer à l'accomplissement de «mes desseins.»

«Et après, avoir demandé et recommandé la Communion réparatrice, le divin Maître ajouta:

« — Toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te «ferai *participer à cette mortelle tristesse* que j'ai bien «voulu sentir au Jardin des Olives. Pour *m'accompa-«gner dans cette humble prière*, que je présentai alors «à mon Père, tu te lèveras entre onze heures et minuit; «tu te prosterneras pendant une heure avec moi, la «face contre terre, tant pour apaiser la divine colère, «*en demandant miséricorde pour les pécheurs*, que «pour adoucir en quelque façon l'amertume que je «sentais de l'abandon de mes Apôtres, qui n'avaient «pu *veiller une heure avec moi.* Pendant cette heure «tu feras ce que je t'enseignerai.»

Ainsi donc: 1° réparer l'ingratitude des hommes; 2° participer aux mortelles tristesses du Cœur agonissant de JÉSUS; 3° demander grâce pour les pécheurs; 4° apaiser la colère divine; tel est le but de l'Heure Sainte, de cette heure bénie, durant laquelle nous devons *unir nos prières à l'humble prière que le Cœur de* JÉSUS *présentait à son Père dans le jardin de Gethsémani.* Que ce but est beau, et que la pratique de l'Heure-Sainte est apostolique et touchante! Elle convient éminemment aux membres de la sainte Ligue du Cœur de JÉSUS, et surtout à ses *Zélatrices* dévouées.

II. — PRATIQUE DE L'HEURE-SAINTE

Cet exercice peut être *individuel* ou *collectif.* Il est individuel, si on le fait *en particulier;* et alors, pour gagner l'indulgence, on doit l'accomplir du jeudi soir à 2 heures au vendredi matin à 6 heures, soit à l'église,

soit à la maison; il est collectif, si on le fait *en commun*, et alors on peut le pratiquer à une heure et à un jour quelconques désignés par un Directeur local de l'Apostolat, mais *toujours dans une église ou une chapelle.*

HEURE-SAINTE INDIVIDUELLE

Divisez l'heure entière en quatre parties, et à chaque quart d'heure accomplissez les exercices suivants:

1er Quart d'heure. — Considérez la tristesse du Cœur de JÉSUS, chargé des crimes des hommes; — son ennui à la vue des âmes auxquelles ses souffrances seront inutiles. — «Mon âme, dit-il, est triste...jusqu'à la mort...»

Récitez le *Confiteor;* le *Miserere;* le *Parce Domine...*

2e Quart d'heure. — Considérez la prière du Cœur de JÉSUS; prière humble: il prie la face contre terre; prière résignée: «Que votre volonté soit faite! non ma volonté!» prière persévérante: il la répète trois fois, et il la continue autant que dure son agonie.

Récitez le *De Profundis;* le *Pater;* le *Parce Domine...*

3e Quart d'heure — Considérez JÉSUS cherchant consolation auprès de ses disciples...auprès de nous...il les trouve dormant, une première, une seconde et une troisième fois. «J'ai cherché quelqu'un qui partageât ma tristesse, et je ne l'ai point trouvé.»

Récitez les *Litanies du Sacré Cœur;* l'*Acte de Contrition;* le *Parce Domine...*

4e Quart d'heure. — Considérez l'agonie du Cœur de

JÉSUS; — sa sueur sanglante; — il est fortifié par l'Ange: il se lève pour aller au devant de sa Passion.

Récitez une *Amende honorable au Sacré Cœur;* le *Memorare* à la sainte Vierge; le *Parce Domine...*

HEURE-SAINTE COLLECTIVE

Après quelques minutes d'adoration silencieuse, di visez l'Heure-Sainte en quatre parties:

Première partie.

Récitation publique d'un chapelet avec mention des *mystères douloureux.* — Avant chaque dizaine du chapelet, il est excellent de *chanter* un de ces mystères douloureux.

Deuxième partie.

Lecture publique d'une visite au saint Sacrement, précédée d'un cantique au Cœur de JÉSUS et suivie du chemin de la croix fait en commun.

Troisième partie.

Chant d'un cantique sur la Passion; puis, récitation d'un nouveau chapelet avec mention des *mystères douloureux*, comme ci-dessus, première partie.

Quatrième partie

Terminer l'exercice par un salut solennel du Saint-Sacrement, en vue de réparer les outrages faits à la sainte Eucharistie, outrages que Notre-Seigneur entrevoyait très distinctement durant son agonie au Jardin des Olives.

III. — INDULGENCE DE L'HEURE-SAINTE

Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, avait été accordée par les Souverains Pontifes Pie VIII et Grégoire XVI aux Associés de la Confrérie de l'Heure-Sainte, établie à Paray-le-Monial. La même faveur à été étendue par Pie IX à tous les Associés de l'Apostolat de la Prière, en sorte qu'ils puissent gagner cette inguldence en faisant l'Heure-Sainte du jeudi soir au vendredi matin, entre deux heures du soir et six heures du matin. (Rescrit du 13 mai 1875.) L'indulgence est applicable aux défunts. La communion peut se faire le jeudi ou le vendredi.

Quand on fait l'Heure-Sainte *en commun*, l'heure et le jour de chaque semaine où les Associés peuvent gagner l'indulgence plénière sont désignés par un Directeur de l'Apostolat. (*Bref* du 30 mars 1886.)

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS: l'Apostolat du Sacré Cœur

PREMIÈRE SECTION

L'Apostolat de la Prière

LA GRANDE QUESTION DU SALUT DES ÂMES. — Que d'âmes se perdent! 3; il faut les sauver — Comment les sauver ? 5.

But et moyens de l'Apostolat, 9; nos devoirs envers lui; son excellence, 10; ses avantages spirituels, 12; estime de Léon XIII pour lui, 13; nous devons le pratiquer nous-mêmes, 14; nous devons le répandre, 15; sa fécondité, 15; sa simplicité, 17; Conclusion: *en avant ! Dieu le veut !* 19

DEUXIÈME SECTION

Les Zélateurs et les Zélatrices

Leur mission officielle, 21; étude et propagation de l'Œuvre, 22; maintien de l'Œuvre, 26; la Communion réparatrice, 28.

FORMATION DU CONSEIL DE L'APOSTOLAT: élection des Officières, 30; choix des Zélatrices, enrôlement et réception des Associés, 32; cas particuliers, 34.

BUREAU DU CONSEIL: fonctions des Présidentes, 35; de la Secrétaire, 36; de la Trésorière, 38; commissions spéciales, 39.

RÉUNIONS DES ZÉLATRICES: réunion mensuelle des Zélatrices, 40; du Bureau du Conseil et des Conseils privés, 42.

SANCTIFICATION PERSONNELLE DES ZÉLATRICES: leur règlement, 42; devoirs envers Dieu, 44; envers soi-même, 50; envers le prochain, 52.

PRIVILÈGES ET INDULGENCES, 56.

RÉCEPTION SOLENNELLE DES ZÉLATRICES, 60.

RÉNOVATION DE LA CONSÉCRATION, 67.

RÉCEPTION DES ZÉLATEURS, 67.

LES ZÉLATEURS ET LES ZÉLATRICES dans les maisons d'éducation, 68; dans les communautés, 72; la Milice du Pape, 72.

TROISIÈME SECTION

Exercices de piété

Petit Office du Cœur de Jésus 76
La «Petite Consécration» 82
Consécration prescrite par Léon XIII 84
Amende honorable: *Pardon, Seigneur, etc* 85
Litanies du Sacré Cœur 87
Invocation: *Seigneur, vous nous l'avez promis* . . . 90
Neuvaine pour le premier vendredi 92
Amende honorable par la B. Marguerite-Marie . . 95
L'HEURE-SAINTE: son origine. 96
Sa pratique 98
Ses indulgences. 100

220. — *Liste d'enrôlement:* 20 c. le 100. (Ang., 221.)

230 (222). — *Billet d'admission* dans l'Apostolat: 10 c. le 100. (Ang., 231.)

234. — *Nouveau Billet d'admission* dans la Ligue des hommes, contenant les règlements de la Ligue ainsi qu'une promesse additionnelle au sujet de l'assistance à la messe, le dimanche; 8 pages; papier de luxe avec une image du Sacré Cœur: 50 c. le 100. (Ang., 235.)

240. — *Livret d'admission* dans la Petite Ligue des Cadets, contenant les constitutions de la Petite Ligue: 10 c. la douz. (Ang., 241.)

244. — *Feuillet* pour enregistrer jour par jour, pendant un mois, les œuvres du Trésor et les intentions particulières: 15 c. le 100. (Ang., 245.)

246. — *Livret journalier* du Trésor et des intentions pour toute l'année; 48 pages avec couverture: 25 c. la douz. (Ang., 247.)

248.— *Grande Feuille* du Trésor pour classes: 20 c. la douz. (Ang., 249.)

250. — *Tableau d'honneur* pour inscrire à la fin du mois, classe par classe, les œuvres du Trésor: 25 c. la douz.

254. — *Billet spécial du Trésor* pour les maisons d'éducation: 10 c. le 100. (Ang., 255.)

LE MESSAGER CANADIEN

RUE RACHEL, MONTRÉAL, CAN.

IHS